

EN 2020, NOUS ÉTIIONS AU



DES CONNEXIONS QUAND ÇA COMPTAIT LE PLUS.

**BCE**

NOTICE ANNUELLE  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

LE 4 MARS 2021

Dans la présente notice annuelle, les expressions nous, notre/nos, la société et BCE désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Toute rubrique des rapports de gestion des exercices 2018, 2019 et 2020 (rapport de gestion 2018 de BCE, rapport de gestion 2019 de BCE et rapport de gestion 2020 de BCE, respectivement) et toute rubrique des états financiers consolidés 2020 de BCE mentionnées dans la présente notice annuelle sont intégrées par renvoi aux présentes. Aucun autre document ne devrait être considéré comme étant intégré par renvoi dans la présente notice annuelle. Le rapport de gestion 2018 de BCE, le rapport de gestion 2019 de BCE, le rapport de gestion 2020 de BCE et les états financiers consolidés 2020 de BCE ont été déposés auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à [sedar.com](http://sedar.com)) et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) en tant qu'annexes aux rapports annuels de BCE sur formulaire 40-F (disponibles à [sec.gov](http://sec.gov)). Ils sont également disponibles sur le site Web de BCE à [BCE.ca](http://BCE.ca).

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans la présente notice annuelle n'en font pas partie et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Sauf indication contraire, les montants en dollars sont en dollars canadiens. L'information contenue dans la présente notice annuelle est arrêtée au 4 mars 2021, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi et arrêtée à une autre date.

Le 1<sup>er</sup> juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la quasi-totalité de ses centres de données dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$. Nous avons reclassé les montants de l'exercice antérieur se rapportant à la vente annoncée dans les activités abandonnées de nos états consolidés du résultat net et de nos tableaux consolidés des flux de trésorerie afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont été vendues ont cessé d'être amorties le 1<sup>er</sup> juin 2020. La vente a été réalisée au quatrième trimestre de 2020.

Afin de refléter les changements liés à la façon dont nous gérons nos activités et nous évaluons la performance, les résultats d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell comprennent maintenant nos activités liées aux réseaux terrestres de radiocommunications pour la sécurité publique, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et les chiffres des périodes antérieures ont été retraités à des fins de comparaison. Auparavant, ces résultats étaient inclus dans le secteur Services sans fil de Bell. La gestion de nos activités liées aux réseaux terrestres de radiocommunications pour la sécurité publique, qui consistent à construire et à gérer des réseaux terrestres de radiocommunications mobiles essentiellement pour le secteur public, est désormais assurée par l'équipe des marchés d'affaires de Bell, ce qui nous permet d'offrir à notre clientèle un meilleur service grâce à des solutions de communications clés en main.

# Table des matières

NOTICE  
ANNUELLE

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION  
ET DES ÉTATS FINANCIERS INTÉGRÉES  
PAR RENVOI (RENOI AUX PAGES  
DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE BCE,  
SAUF INDICATION CONTRAIRE)

1	Mise en garde concernant les déclarations prospectives.....	2	55 et 56; 73; 79 et 80; 85; 108 à 116
2	Structure de la société.....	4	
2.1	Constitution en société et siège social.....	4	
2.2	Filiales.....	4	
3	Description de nos activités.....	5	32
3.1	Sommaire général.....	5	35 à 38; 55 et 56; 63; 70; 73; 76; 79 et 80; 85; 102
3.2	Impératifs stratégiques.....	6	50 à 54
3.3	Avantages concurrentiels.....	7	51 et 52
3.4	Commercialisation et canaux de distribution.....	11	
3.5	Transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos processus.....	12	
3.6	Réseaux.....	13	
3.7	Employés.....	15	
3.8	Responsabilité d'entreprise.....	16	42 à 49
3.9	Environnement concurrentiel.....	17	56 à 60; 72 à 74; 78 et 79; 81; 83 et 84; 86
3.10	Cadre réglementaire.....	17	103 à 107
3.11	Immobilisations incorporelles.....	17	
4	Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices.....	18	
4.1	Transactions.....	18	
4.2	Faits récents touchant notre société.....	19	38 à 41; 50 à 54; 34 à 37 <sup>(1)</sup> ; 41 à 45 <sup>(1)</sup> ; 34 à 37 <sup>(2)</sup> ; 41 à 45 <sup>(2)</sup>
4.3	Cadre réglementaire.....	19	103 à 107; 90 à 94 <sup>(1)</sup> ; 92 à 97 <sup>(2)</sup>
5	Notre structure du capital.....	20	
5.1	Titres de BCE.....	20	169 et 170
5.2	Titres d'emprunt de Bell Canada.....	21	159 et 160
5.3	Notations.....	22	
5.4	Négociation de nos titres.....	26	
6	Dividendes et politique de distribution de dividendes.....	28	39 à 41
7	Nos administrateurs et membres de la haute direction.....	30	
7.1	Administrateurs.....	30	
7.2	Membres de la haute direction.....	32	
7.3	Actionariat des administrateurs et des membres de la haute direction.....	32	
8	Litiges.....	33	
9	Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes.....	36	
10	Intérêts des experts.....	36	
11	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	36	
12	Pour des renseignements supplémentaires.....	36	
13	Annexe 1 – Information sur le comité d'audit.....	37	
14	Annexe 2 – Charte du comité d'audit.....	40	

(1) Renvois à des rubriques du rapport de gestion 2019 de BCE faisant partie du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (rapport annuel 2019 de BCE).

(2) Renvois à des rubriques du rapport de gestion 2018 de BCE faisant partie du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (rapport annuel 2018 de BCE).

# 1 Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans la présente notice annuelle constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos plans de déploiement pour les réseaux et les dépenses d'investissement, l'objectif de croissance du dividende et le dividende sur actions ordinaires annualisé pour 2021 de BCE, les plans en matière de déploiement du réseau et de dépenses d'investissement de BCE, notamment son programme de dépenses d'investissement accrues sur deux ans qui vise à accélérer l'expansion de la zone de couverture de son réseau sur fibre, de son service Internet résidentiel sans fil et de son réseau de cinquième génération (5G), nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle décrivent nos attentes en date du 4 mars 2021 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans cette notice annuelle sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Sous réserve de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les conséquences futures de la pandémie de COVID-19, lesquelles sont difficiles à prévoir, nous jugeons que les hypothèses sur lesquelles les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle reposent étaient raisonnables au 4 mars 2021. Il y a lieu de se reporter en particulier à la section *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion 2020 de BCE aux pages 55, 56, 73, 79, 80 et 85 du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (rapport annuel 2020 de BCE), pour une analyse de certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle comprennent, sans s'y limiter : la pandémie de COVID-19 et l'incidence défavorable des mesures d'urgence déjà adoptées ou qui seront adoptées par suite de cette pandémie, ainsi que les autres pandémies ou épidémies les autres risques liés à la santé; une conjoncture économique et des conditions des marchés des capitaux défavorables, un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse, l'incidence défavorable connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris de concurrents nouveaux et émergents; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent à l'accélération des perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes en matière de visionnement et l'expansion des fournisseurs de services de télévision (télé) par contournement et les autres fournisseurs de services, ainsi que la fragmentation du marché de la publicité et les changements qui s'y produisent; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la prolifération du piratage de contenu; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à transformer nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client, tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse et stratégique; l'incapacité à créer une expérience client positive; la complexité de nos activités; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels étant donné l'augmentation importante de la demande relativement à la capacité des réseaux; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la

congestion sur nos réseaux; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de technologie de l'information (TI) très performants; l'incapacité à générer les avantages escomptés de nos restructurations d'entreprises, des remplacements et des mises à niveau de systèmes, des refontes de processus, des réductions de personnel et de l'intégration des entreprises acquises; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; l'incapacité à attirer des employés possédant les compétences appropriées, à les fidéliser et à stimuler leur performance dans un environnement sûr; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs; le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent nos fournisseurs sont contournés; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts de fabrication ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; la volatilité liée à l'obligation au titre des régimes de retraite et les cotisations accrues aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; un règlement défavorable des litiges, en particulier des actions collectives; de nouvelles modifications ou des modifications défavorables aux lois applicables et l'incapacité d'agir en amont pour ce qui est du respect de nos obligations juridiques et réglementaires; l'incapacité à comprendre les préoccupations concernant les changements climatiques ou les attentes en constante évolution des parties prenantes et du gouvernement pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement; et les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans cette notice annuelle et dans le rapport de gestion 2020 de BCE, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, aux pages 108 à 116 du rapport annuel 2020 de BCE.

Les déclarations prospectives que contient la présente notice annuelle pour les périodes postérieures à 2021 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour l'exercice 2021 et présentent donc une plus grande incertitude. Plus particulièrement, la nature et la valeur des dépenses d'investissement que BCE prévoit effectuer au cours des deux prochains exercices s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle nous serons en mesure d'accéder à des sources de capital suffisantes ou de générer les fonds requis, en plus d'accéder au matériel et à la main-d'œuvre nécessaires. Toutefois, comme rien ne garantit que nous pourrions accéder à des sources de capital suffisantes ou au matériel et à la main-d'œuvre nécessaires, la nature et la valeur réelles des dépenses d'investissement de BCE, et le calendrier connexe, pourraient être sensiblement différents des prévisions actuelles. Les déclarations prospectives pour les périodes postérieures à 2021 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques liés à la concurrence, au cadre réglementaire, à la sécurité, à la technologie, à l'exploitation, aux conditions financières et autres décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion 2020 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes, sauf en ce qui a trait à la réduction présumée des risques liés à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture économique au cours des exercices à venir.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits précédemment ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons à l'occasion des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 4 mars 2021. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

## 2 Structure de la société

### 2.1 Constitution en société et siège social

BCE Inc. a été constituée en société par actions en 1970 et prorogée en 1979 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est régie par un certificat et des statuts de fusion datés du 1<sup>er</sup> août 2004, tels qu'ils ont été modifiés par : a) un certificat et des statuts d'arrangement datés du 10 juillet 2006 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement qui prévoit la distribution par BCE Inc. à ses actionnaires de parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et pour consolider les actions ordinaires en circulation de BCE Inc.; b) un certificat et des statuts de modification datés du 25 janvier 2007 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement lié à l'échange des actions privilégiées de Bell Canada

contre des actions privilégiées de BCE Inc.; c) un certificat et des statuts de modification datés du 29 juin 2011 pour la création de deux séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de BCE Inc. (les actions privilégiées de premier rang ou les actions privilégiées); et d) des certificats et des statuts de modification datés du 22 septembre 2014 et du 11 novembre 2014 pour la création de six séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Le bureau principal et le siège social de BCE Inc. sont situés au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, Verdun (Québec) H3E 3B3.

### 2.2 Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE Inc. au 31 décembre 2020, qui sont toutes constituées en société par actions au Canada, et le pourcentage de titres avec droit de vote que BCE Inc. détenait directement ou indirectement dans ces filiales à cette date. BCE Inc. a d'autres filiales qui ne sont pas présentées dans le tableau puisqu'elles représentaient, individuellement, 10 % ou moins du total

de nos actifs consolidés et 10 % ou moins du total de nos produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2020. Dans l'ensemble, ces autres filiales représentent 20 % ou moins du total de nos actifs consolidés et 20 % ou moins du total de nos produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2020.

FILIALE	POURCENTAGE DE TITRES AVEC DROIT DE VOTE QUE BCE INC. DÉTENAIT AU 31 DÉCEMBRE 2020 <sup>(1)</sup>
Bell Canada	100 %
Bell Mobilité Inc.	100 %
Bell Média Inc.	100 %

(1) Au 31 décembre 2020, BCE Inc. détenait directement 94,1 % des titres avec droit de vote de Bell Canada et, indirectement, la tranche restante de 5,9 % par l'intermédiaire de Bell MTS Inc., sa filiale entièrement détenue. BCE Inc. détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de : (i) Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) par l'intermédiaire de Bell Canada, qui pour sa part détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de Bell Mobilité par l'intermédiaire de Holding Bell Mobilité Inc., sa filiale entièrement détenue, et (ii) Bell Média Inc. (Bell Média) par l'intermédiaire de Bell Canada.

## 3 Description de nos activités

La présente rubrique contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos plans en matière de déploiement du réseau et de dépenses d'investissement, à nos perspectives commerciales, à nos objectifs, à nos projets et à nos priorités stratégiques. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

### COVID-19

Les mesures d'urgence instaurées au Canada à compter de mars 2020 pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont gravement perturbé les activités commerciales et de vente au détail dans la plupart des secteurs de l'économie, en plus d'avoir une incidence défavorable et généralisée sur notre performance financière et opérationnelle pour la majeure partie de 2020. Par conséquent, nos trois secteurs ont été touchés défavorablement, les répercussions ayant été plus prononcées dans le cas des secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média. Les contrecoups de la pandémie de COVID-19 ont été le plus notable au deuxième trimestre de 2020. L'assouplissement graduel de certaines mesures d'urgence vers la fin du deuxième trimestre a permis à nombre d'entreprises de reprendre ou d'accroître leurs activités commerciales, d'où une amélioration progressive sensible de notre performance commerciale et financière au troisième trimestre. Cependant, à compter de la fin septembre, du fait de la résurgence du nombre de cas de COVID-19, les restrictions gouvernementales se sont resserrées graduellement avant de devenir plus strictes à la fin décembre, et se sont notamment traduites par la fermeture des entreprises non essentielles et la réinstauration de mesures de confinement dans certaines régions. Ce facteur a comprimé l'activité des consommateurs durant des périodes de vente importantes. Pour plus de précisions sur les principales conséquences de la pandémie de COVID-19 sur notre entreprise et nos résultats financiers, se reporter à la rubrique 1, *Vue d'ensemble-COVID-19* du rapport de gestion 2020 de BCE, à la page 32 du rapport annuel 2020 de BCE.

Depuis l'écllosion de la pandémie de COVID-19, notre réponse repose sur trois principes directeurs : permettre à la population canadienne de demeurer connectée et informée; préserver la santé et la sécurité du public, de notre clientèle et de notre équipe; ainsi que soutenir nos clients et nos collectivités. Malgré la demande sans précédent dans l'ensemble de nos réseaux du fait de la pandémie, nous avons maintenu le taux de disponibilité des services à plus de 99,99 % durant la crise; nous avons instauré des tactiques novatrices focalisées sur l'expérience client, notamment en dotant 12 000 agents de nos centres d'appels de

la technologie nécessaire au télétravail, en fournissant une formation d'appoint à des milliers d'employés de sorte qu'ils exercent les fonctions d'agents de service et en lançant des pratiques novatrices d'installation éloignée et nous avons en outre procédé au lancement d'options rehaussées de ventes sur rendez-vous et en ligne. Notre équipe des marchés d'affaires a de plus répondu à différentes demandes liées à la pandémie de COVID-19 de la part d'autorités gouvernementales de plusieurs paliers, principalement en rapport avec le télétravail des fonctionnaires, divers accroissements de la bande passante et la mise à l'essai de configurations dans des centres et cliniques de vaccination ainsi que le soutien à la mise sur pied de centres d'appels destinés à aider la population canadienne en cette période difficile. Dans le cadre de son soutien aux collectivités canadiennes durant la pandémie de COVID-19, les responsables de Bell Cause pour la cause ont également annoncé du nouveau financement en faveur de prestataires de soins de santé mentale de première ligne comme la Croix-Rouge canadienne, l'Association canadienne pour la santé mentale, Jeunesse, J'écoute, Revivre et l'Institut des Familles Solides.

En raison des incertitudes entourant la gravité et la durée de la pandémie de COVID-19, et notamment de l'actuelle résurgence et des éventuelles résurgences futures, ainsi que les diverses issues possibles, il est difficile pour le moment d'estimer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur notre entreprise ou sur nos futurs résultats financiers, ainsi que sur les hypothèses connexes. Notre entreprise et nos résultats financiers pourraient continuer de subir une incidence négative considérable durant les périodes à venir. L'ampleur des répercussions continues de la pandémie de COVID-19 sur notre société dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est difficile à prévoir, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de la distribution des vaccins et des traitements approuvés et au développement éventuel et à la distribution de nouveaux vaccins ou traitements, de même que d'éventuelles nouvelles informations qui pourraient être mises en lumière concernant la gravité, la durée et les résurgences de la pandémie de COVID-19 ainsi que les actions requises pour juguler le coronavirus ou remédier à ses effets, entre autres choses.

### 3.1 Sommaire général

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell* et *Bell Média*.

Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, ainsi que des produits électroniques grand public partout au Canada.

Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels et à

nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale canadienne. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale canadienne.

De l'information additionnelle à l'égard de nos activités d'exploitation ainsi que des produits et des services que nous offrons est présentée à la section 1.2, *À propos de BCE*, du rapport de gestion 2020 de BCE, aux pages 35 à 38 du rapport annuel 2020 de BCE.

En plus de nos secteurs opérationnels, nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd., une entreprise de sports et de divertissement qui détient plusieurs équipes de sport, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, ainsi que des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel), un détaillant de services connectés canadien;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec.

Une analyse des acquisitions, des placements et des cessions d'importance réalisés par BCE au cours des trois derniers exercices est présentée à la section 4.1, *Transactions*, de la présente notice annuelle.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, nous avons généré des produits d'exploitation consolidés de 22 883 millions \$ et de 23 793 millions \$, respectivement, et un bénéfice net consolidé de 2 699 millions \$ et de 3 253 millions \$, respectivement. Le bénéfice net consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 tient compte du bénéfice net découlant d'activités abandonnées de 226 millions \$ et de 29 millions \$, respectivement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont totalisé 8 683 millions \$ (des produits externes

de 8 630 millions \$), les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont totalisé 12 206 millions \$ (des produits externes de 11 884 millions \$) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 2 750 millions \$ (des produits externes de 2 369 millions \$). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont totalisé 9 001 millions \$ (des produits externes de 8 946 millions \$), les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont totalisé 12 317 millions \$ (des produits externes de 12 036 millions \$) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 3 217 millions \$ (des produits externes de 2 811 millions \$). Un tableau indiquant la tranche des produits d'exploitation totaux attribuable à chaque secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 est présenté à la section 4.3, *Produits d'exploitation*, du rapport de gestion 2020 de BCE, à la page 63 du rapport annuel 2020 de BCE. Un tableau indiquant les produits d'exploitation de nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell par catégorie de produits et de services est présenté à la section 5.1, *Services sans fil de Bell*, et à la section 5.2, *Services sur fil de Bell*, respectivement, du rapport de gestion 2020 de BCE, aux pages 70 et 76 du rapport annuel 2020 de BCE.

Une partie des produits tirés de nos secteurs varie légèrement selon les saisons. Pour en savoir davantage, se reporter à la section 7.2, *Information financière trimestrielle – Considérations sur le caractère saisonnier*, du rapport de gestion 2020 de BCE, à la page 102 du rapport annuel 2020 de BCE.

De l'information additionnelle à l'égard des perspectives commerciales de nos secteurs Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média est présentée à la section *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion 2020 de BCE, aux pages 55, 56, 73, 79, 80 et 85 du rapport annuel 2020 de BCE.

## 3.2 Impératifs stratégiques

L'objectif de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Nos impératifs stratégiques prennent appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, permettant à la société d'assurer une croissance continue et un leadership en matière d'innovation dans un marché des communications en constante évolution. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme. Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :

1. Bâtir les meilleurs réseaux
2. Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs
3. Offrir le contenu le plus captivant
4. Promouvoir l'expérience client
5. Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace
6. Investir dans notre équipe et soutenir son engagement

De l'information additionnelle à l'égard de nos impératifs stratégiques est présentée à la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, du rapport de gestion 2020 de BCE, aux pages 50 à 54 du rapport annuel 2020 de BCE.

### 3.3 Avantages concurrentiels

#### LA PLUS GRANDE ENTREPRISE DE COMMUNICATIONS DU CANADA

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada, nous offrons un large éventail de produits et services de télécommunications, comme il est décrit ci-dessous :

- Nous sommes la plus grande entreprise de services locaux du Canada. BCE exploite un vaste réseau d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba ainsi que dans les territoires du Nord canadien. Nous fournissons une gamme complète de produits et services de communications sans fil ainsi que de voix et de données sur fil, y compris les services d'accès Internet et de télé, aux clients résidentiels, d'affaires et de gros. Nous sommes également propriétaire de Bell Média, chef de file en matière de création de contenu au Canada, qui possède des actifs de premier plan dans les secteurs de la télévision, de la radio, des médias numériques et de l'affichage.
- Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Au 31 décembre 2020, BCE était l'une des plus importantes entreprises de services sans fil du Canada en nombre d'abonnés, fournissant des services vocaux et de données mobiles à environ 10,2 millions d'abonnés dans tout le pays.
- BCE est le plus important fournisseur de services Internet du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2020, elle offrait un accès Internet haute vitesse à environ 3,7 millions de clients des services de détail au moyen de la technologie de la fibre optique, de service sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTT) et de ligne numérique d'abonné (DSL).
- BCE est le plus important fournisseur de services de télé du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2020, elle diffusait à l'échelle nationale une programmation nationale et internationale diversifiée à environ 2,7 millions d'abonnés des services de détail par l'intermédiaire de ses services de télé IP, soit Télé Fibe, Alt Télé et Virgin TV, ainsi que de son service de télé par satellite.
- BCE exploitait environ 2,5 millions de lignes de services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail au 31 décembre 2020.

Notre envergure, qui s'explique par notre importante clientèle, la portée de nos réseaux sur fil et sans fil de même que notre capacité à vendre en nous appuyant sur différents canaux de distribution, comme il est expliqué plus en détail à la section 3.4, *Commercialisation et canaux de distribution*, de la présente notice annuelle, constitue un avantage concurrentiel clé. Grâce à la zone de couverture du service réseau sans fil qui s'étend à plus de 99 % de la population canadienne, au réseau de transport de signal sur fibre pancanadien et à la zone de couverture de nos services locaux du Manitoba aux provinces de l'Atlantique, BCE affiche un bon positionnement pour tirer parti des solutions sans fil et sur fil intégrées dans l'avenir.

Le 4 février 2021, nous avons annoncé une accélération des dépenses d'investissement représentant un montant supplémentaire de l'ordre de 1 milliard \$ à 1,2 milliard \$ au cours des deux prochaines années afin de faire progresser le déploiement de nos réseaux de fibre offrant des connexions directes, de services Internet résidentiels sans fil et sans fil 5G. En 2021, nous comptons desservir jusqu'à 900 000 nouveaux emplacements connectés par la fibre optique et par l'Internet résidentiel, tout en doublant la population couverte par notre réseau 5G à l'échelle nationale pour la porter à environ 50 % de la population canadienne.

#### RÉSEAUX ET SERVICES SANS FIL DES PLUS ÉVOLUÉS SUR LE PLAN DE LA TECHNOLOGIE

Le secteur Services sans fil de Bell offre des services sur des réseaux sans fil des plus évolués sur le plan de la technologie qui sont accessibles à la quasi-totalité de la population canadienne. Nous offrons une vaste gamme de produits et services de communications voix et données sans fil à des clients résidentiels et d'affaires par l'intermédiaire de nos marques Bell, Virgin Mobile et Lucky Mobile, qui renforcent notre position concurrentielle sur le marché en nous permettant d'accroître notre compétitivité par rapport aux autres marques économiques du secteur au Canada et aux entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations.

Les services sans fil constituent un important secteur de croissance pour nous et nous avons établi des priorités stratégiques visant à améliorer davantage notre offre de produits et services. Nous concentrons nos efforts à maintenir notre part de marché des activations nettes d'abonnés des services sans fil postpayés des entreprises nationales, à continuer de faire croître notre clientèle d'abonnés des services prépayés, à favoriser une adoption plus généralisée des forfaits de services offrant des données illimitées et des plans de financement d'appareils, à améliorer la réalisation de nos ventes et la fidélisation de la clientèle et à lancer de nouveaux appareils et services de données. Nous sommes également d'avis que l'amélioration de l'expérience client dans tous nos points de service, l'augmentation de la qualité et de la performance des réseaux grâce à l'exécution efficace du déploiement de spectre et de l'agrégation de porteuses soutenant la bande passante et les vitesses, ainsi qu'une gamme diversifiée d'appareils, dont nous avons fait nos priorités, devraient continuer d'accroître notre capacité à attirer et à conserver les clients des services sans fil. Avec notre réseau national d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+), notre service réseau sans fil de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) (qui couvrait plus de 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2020), nos services réseau LTE Advanced (LTE-A) bibande, tribande et quadribande (notre service réseau LTE-A bibande rejoignait environ 96 % de la population canadienne au 31 décembre 2020) et notre nouveau réseau sans fil 5G nous sommes en mesure d'offrir un des plus grands choix de téléphones intelligents sans fil du Canada, avec une vaste couverture internationale et nord-américaine.

En 2018, Bell a déployé son réseau plus performant LTE-A gigabit dans des emplacements centraux à Toronto et à Kingston, et l'a étendu à d'autres endroits depuis, parallèlement à l'arrivée sur le marché de téléphones intelligents compatibles avec ces vitesses supérieures. Pour pousser les vitesses de la technologie LTE-A au niveau du gigabit, Bell associe l'agrégation de porteuses à la technologie 4x4 entrées multiples/sorties multiples (MIMO) dans le but de renforcer l'efficacité du spectre et d'augmenter la capacité. Le réseau LTE-A gigabit est offert dans certaines villes à l'échelle canadienne. Toujours en 2018, Bell a lancé un nouveau réseau LTE de catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.

En juin 2020, Bell a lancé son réseau sans fil 5G, qui offre des vitesses de transmission de données mobiles accrues et de la plus récente gamme de modèles de téléphones intelligents compatibles avec la technologie 5G. Plus tôt cette année, nous avons annoncé notre première entente d'approvisionnement en équipement pour réseau 5G avec notre partenaire de longue date Nokia Corporation (Nokia) et, en juin 2020, nous avons également annoncé que Telefonaktiebolaget LM Ericsson (Ericsson) fournirait le réseau d'accès radioélectrique (RAN) pour le réseau sans fil 5G national de Bell. Tout comme pour les déploiements de réseaux sans fil et sur fil antérieurs, Bell collabore avec plusieurs fournisseurs d'équipement pour son service 5G. Le réseau 5G de Bell couvrirait 26 % de la population canadienne à la fin de 2020. Au cours des prochaines années, les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie 5G permettront le développement d'un nombre pratiquement illimité de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité virtuelle et de réalité augmentée, d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, de services de divertissement immersif, de véhicules connectés et de villes intelligentes. Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives inédites en matière d'IdO pour les entreprises et les gouvernements. Dans le cadre de son plan d'accélération des dépenses d'investissement annoncé le 4 février 2021, Bell compte doubler la couverture nationale de son réseau sans fil 5G pour rejoindre environ 50 % de la population canadienne en 2021.

En 2020, le réseau national mobile de Bell a été nommé le plus rapide au pays par PCMag dans son rapport sur les réseaux mobiles les plus rapides au Canada de 2020, son étude sur la performance des réseaux nationaux. Les experts de PCMag ont traversé 20 petites et grandes villes canadiennes, en plus d'évaluer la vitesse en zone rurale dans certaines régions de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan. Dans le cadre de son analyse poussée des réseaux 5G et 4G réalisée en septembre et en octobre 2020, PCMag a classé les fournisseurs en fonction d'une moyenne pondérée des vitesses de téléchargement et de téléversement, du temps d'attente et de la fiabilité.

Bell collabore avec de nombreux partenaires 5G à l'échelle internationale et nationale, y compris Ericsson et Nokia dans le but d'accélérer l'écosystème d'innovation en matière de technologie 5G au Canada. À cet égard, Bell maintient ses investissements en matière de recherche et développement dans des institutions canadiennes, comme le démontrent son partenariat avec l'Université Western dans le but de créer un nouveau centre de recherche universitaire consacré aux applications 5G dans de nombreux secteurs, comme ceux de la santé (y compris la santé mentale), de l'agriculture, du transport et de la fabrication, ainsi que d'autres secteurs, ainsi que son partenariat avec l'Université de Sherbrooke dans le cadre duquel les systèmes de communication avancés de la 5G sans fil de Bell seront installés à l'Institut interdisciplinaire d'innovation technologique (3IT) pour mener des projets de recherche et développer des technologies dans une foule de secteurs tels que l'IdO, les campus intelligents et les villes intelligentes, le manufacturier innovant et la gestion intelligente de l'énergie. Bell est un chef de file en matière d'établissement de normes 5G à l'échelle mondiale : l'entreprise participe au consortium Next Generation Mobile Networks (NGMN) et au Third Generation Partnership Program (3GPP).

## PRESTATAIRE DE SOLUTIONS DANS LE SECTEUR NOVATEUR DE L'INTERNET DES OBJETS

Bell fournit plusieurs solutions dans le secteur en pleine croissance de l'IdO, qui permet l'interconnexion d'une gamme d'appareils et d'applications pour transmettre et recevoir des données. Bell offre de plus des solutions de connectivité mondiale pour nos plateformes et applications IdO, qui procurent aux clients un accès à un réseau multinational et la capacité de gérer tous leurs appareils à l'étranger à distance au moyen d'une seule plateforme Web. La gamme d'applications novatrices IdO de Bell comprend notamment les suivantes :

- les services télématiques connectés, y compris des solutions de sécurité, de sûreté, de diagnostic et d'infodivertissement pour véhicules;
- les solutions de surveillance de réservoir à distance et solutions de gestion des eaux;
- les solutions de gestion de parc de véhicules reliant les véhicules commerciaux à Internet afin d'offrir des outils d'analytique en ligne en vue de gérer les parcs de véhicules;
- les solutions d'ordinateurs portables connectés, qui assurent la connectivité LTE directement à partir d'ordinateurs portables LTE haut de gamme;
- les services gérés de sécurité des solutions IdO qui offrent aux entreprises, aux villes intelligentes et à d'autres organisations qui utilisent des solutions IdO un ensemble évolué et complet de services de sécurité visant à détecter et à éliminer les cybermenaces en constante évolution;
- les nouvelles solutions lancées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, soit le décompte du nombre de personnes en temps réel, qui procure des données d'occupation en temps réel en vue de surveiller les entrées et les sorties dans les établissements commerciaux et les bureaux; les kiosques sanitaires avec affichage numérique, à l'aide desquels les entreprises peuvent afficher les données importantes à leurs visiteurs de façon très visible en plus de surveiller le niveau des désinfectants pour les mains avec des alertes de quantité minimale personnalisables en vue du rechargement.

## SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE ET DE TÉLÉ DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau entièrement optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au 31 décembre 2020, notre réseau de fibre à large bande jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) permettait de couvrir environ 5,6 millions d'emplacements (foyers et entreprises) et notre réseau de fibre à large bande FTTP et jusqu'au nœud (FTTN) combiné permettait de couvrir environ 9,9 millions d'emplacements en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Il permet également de fournir le service Internet haute vitesse par fibre optique de prochaine génération de Bell, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, qui procure des vitesses de téléchargement totales allant jusqu'à 1,5 gigabit par seconde (Gbps) avec le réseau FTTP, grâce à notre service Fibe Gigabit 1,5 ou des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 mégabits par seconde (Mbps) avec le réseau FTTN. Il permet également la prestation de notre service Internet sous l'appellation Internet résidentiel de Virgin Mobile, qui procure des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbps. Se reporter à la section 3.6, *Réseaux – Services sur fil – Déploiement d'accès haute vitesse par fibre optique*, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur le déploiement de notre service Internet haute vitesse par fibre optique.

Alors que Bell étend rapidement ses liaisons optiques directes dans les centres urbains et les banlieues, nous offrons également des vitesses à large bande dans de petites villes et des zones rurales grâce à notre service Internet résidentiel sans fil fixe novateur. L'expansion de la couverture sans fil des stations cellulaires, les liaisons de raccordement au réseau de fibre profonde et les avancées technologiques permettent d'offrir des solutions sans fil fixes à un coût accessible dans les zones rurales où le déploiement de la technologie FTTP n'est pas rentable. À la fin de 2020, le déploiement de notre service Internet résidentiel sans fil, basé sur une technologie WTTN compatible avec la 5G, atteignait près de 50 % de notre cible visant la couverture de un million d'emplacements. Alors qu'elle offrait déjà des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 25 Mbps, Bell a accru durant l'automne 2020 les vitesses de téléchargement de son service Internet résidentiel sans fil, qui atteignent désormais jusqu'à 50 Mbps, et les vitesses de téléversement qui vont jusqu'à 10 Mbps (50/10). Ces vitesses accrues sont désormais disponibles pour la majeure partie des clients. Dans le cadre du plan d'accélération des dépenses d'investissement que nous avons annoncé le 4 février 2021, Bell a l'intention d'augmenter le nombre de nouveaux emplacements connectés par le réseau de fibre permettant les connexions directes et par l'Internet résidentiel en 2021 de pas moins de 900 000.

Nos réseaux de fibre à large bande FTTP et FTTN nous permettent également d'offrir les services de télé IP de prochaine génération de Bell, soit Télé Fibe, Alt Télé et Virgin TV. Les services de télé IP de Bell ciblent des zones où les câblodistributeurs ont longtemps dominé le marché, ce qui nous donne l'occasion de gagner une part de marché importante en offrant un forfait complet de produits de communications groupés aux clients.

Le service Bell Télé Fibe, s'appuyant sur une plateforme IP de prochaine génération, offre aux clients de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, une vaste gamme d'options de programmation souples et de caractéristiques novatrices comme : le récepteur sans fil pour le service Télé Fibe, qui permet aux clients de profiter au maximum du service Fibe en connectant jusqu'à cinq téléviseurs supplémentaires dans n'importe quelle pièce sans avoir à passer de câbles dans toute la maison; les fonctions Rejouer et Retour en arrière, qui permettent aux clients de revenir en arrière et de regarder des émissions de télé en cours à partir du début et jusqu'à 30 heures après leur début; et la fonction Tendances, qui permet de voir la liste des cinq émissions les plus regardées à n'importe quel moment donné, en français et en anglais par les abonnés de Télé Fibe, et d'y accéder pour les regarder en direct ou les faire rejouer à partir du début. Le service Télé Fibe fournit également l'accès direct à Crave, à Netflix et à YouTube à partir des récepteurs télé des abonnés, de manière facile et agréable.

Nous offrons également l'application Bell Télé Fibe, qui permet de recréer la riche expérience de visionnement de Télé Fibe sur les ordinateurs portables, les téléphones intelligents, les tablettes, le Lecteur Bell, l'Apple TV, Amazon Fire TV, Google Chromecast et divers appareils Android TV, avec l'accès à plus de 500 chaînes en direct et sur demande à domicile ou en déplacement, ce qui offre la possibilité aux abonnés visionnant une chaîne de passer sans problème d'un appareil mobile à une télé, ou de reprendre le visionnement télé en cours sur un appareil mobile, ce qui leur permet de contrôler leur télé avec leurs appareils mobiles. En outre, les clients de Fibe peuvent télécharger leurs enregistrements vidéo avec l'application Télé Fibe pour pouvoir les regarder sur des appareils mobiles iOS et Android, même sans connexion Wi-Fi, en plus d'une fonction qui permet aux clients de mettre sur pause et de reculer la télé en direct sur n'importe quel appareil avec l'application Télé Fibe.

Nous offrons également le service Alt Télé en Ontario et au Québec, un service télé en continu et en direct qui repose sur une application et offre une programmation en direct et sur demande. Alt Télé est accessible au moyen de l'application Télé Fibe, sans que soit nécessaire l'utilisation d'un boîtier décodeur traditionnel, et offre jusqu'à 500 chaînes en direct et sur demande pouvant être regardées au moyen d'un ordinateur portable, d'un téléphone intelligent, d'une tablette, du Lecteur Bell, de l'Apple TV, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast et de divers appareils Android TV. Alt Télé permet d'accéder à deux flux de télévision simultanément et les clients peuvent ajouter des chaînes individuelles afin de créer leur propre forfait Alt Télé. Comme Bell Télé Fibe, Alt Télé est offert en tant que service de diffusion faisant l'objet d'une licence sur le réseau à large bande privé Fibe de Bell pour le visionnement à la maison, ou sur un réseau mobile ou Wi-Fi pour le visionnement à l'extérieur de la maison.

En juillet 2020, nous avons lancé Virgin TV, une toute nouvelle manière pour les membres du service Virgin Internet au Québec et en Ontario de regarder les émissions de télévision et le contenu sportif en direct et sur demande sur l'écran de leur choix. Le service Virgin TV est une application qui ne nécessite ni de récepteur télé conventionnel ni d'installation, et qui fonctionne sur à peu près tous les appareils : les téléphones intelligents et tablettes iOS et Android, les ordinateurs portables ainsi que les dispositifs Amazon Fire TV, Android TV, Apple TV et Google Chromecast. Offert dans les boutiques App Store et Google Play, l'appli Virgin TV permet aux membres de visionner du contenu sur deux flux en même temps, de mettre sur pause et de reculer la télé en direct, de reprendre le visionnement des émissions sur demande là où ils l'avaient laissé ainsi que de consulter toutes les émissions les plus écoutées du moment.

En août 2020, Bell a annoncé le lancement du Lecteur Bell, nouvel appareil de lecture en continu 4K High Dynamic Range (HDR) tout-en-un Android, qui offre aux clients de l'Ontario et du Québec un accès tout-en-un à Alt Télé, un soutien aux services de lecture en continu les plus importants ainsi qu'un accès à des milliers d'applications sur Google Play.

### **FOURNISSEUR DE SERVICES SUR FIL NATIONAL OCCUPANT UNE POSITION DE CHEF DE FILE DANS LE MARCHÉ**

Notre position de chef de file du marché des services Internet et de télé à large bande ainsi que notre vaste gamme de produits servent d'assise aux autres produits et services que nous offrons. Grâce à elles, nous comptons un nombre important de connexions client établies pour stimuler l'utilisation de nouveaux produits et services, par des forfaits ou par des offres individuelles, et elles nous permettent d'améliorer la fidélisation de la clientèle.

Notre équipe des marchés d'affaires demeure un chef de file, ayant établi des relations avec une majorité des 100 plus grandes entreprises du Canada. Cette équipe continue de fournir des solutions réseaucentriques aux grandes entreprises clientes et au secteur public, et nous avons lancé les nouveaux services suivants en 2020 :

- Bell a annoncé la création d'un nouveau partenariat avec BlackBerry Limited (Blackberry) en vue d'assurer davantage de sécurité en matière de communications aux clients gouvernementaux et aux entreprises clientes. BlackBerry est devenue le partenaire privilégié de Bell pour ses solutions de défense contre les menaces mobiles (MTD), permettant ainsi à cette dernière de proposer à ses entreprises clientes l'accès à BlackBerry Protect, une solution MTD qui utilise la puissance de l'intelligence artificielle pour neutraliser les infections par logiciels malveillants, prévenir les usurpations d'adresses URL pour hameçonnage et faire des vérifications d'intégrité des applications.

- Bell a de plus annoncé le lancement de la passerelle de sécurité en nuage gérée, une solution qui procure aux entreprises une protection Internet entièrement gérée sous forme de service en nuage économiquement avantageux et sans tracas. Offerte en partenariat avec Zscaler, cette solution propose une couche de protection avancée et cohérente, notamment une protection contre les réseaux de zombies, les logiciels malveillants, les tentatives d'hameçonnage et d'autres menaces, en plus de bloquer les sites Web malveillants et d'autres activités frauduleuses sur Internet. Complément idéal des services de réseau virtuel de Bell, la passerelle de sécurité en nuage gérée offre une expérience utilisateur rapide et sécurisée, simplifie les activités des succursales et réduit les coûts totaux associés à la cybersécurité pour nos clients d'affaires.
- En réaction aux défis auxquels ont fait face les grandes entreprises qui ont mis en place des environnements de télétravail durant la pandémie de COVID-19, nous avons annoncé le lancement du Bureau virtuel, une nouvelle suite de solutions intégrées de travail à distance qui permet aux entreprises d'optimiser les coûts, d'accroître la productivité et de renforcer l'engagement des employés.
- Parallèlement à la clôture de la vente de la quasi-totalité de ses centres de données à Equinix, Inc. (Equinix), comme il est expliqué plus en détail à la section 4.1, *Transactions*, Bell est devenue le premier partenaire Platine d'Equinix au Canada.
- Nous possédons Crave, un service de vidéo en continu sur demande par abonnement qui offre un contenu de choix ainsi qu'une programmation vidéo de qualité très étoffée. Crave offre un vaste catalogue de contenu très prisé et compte des émissions récompensées par un prix Emmy. Avec Crave, tous les Canadiens branchés à Internet peuvent accéder directement à la programmation actuelle de HBO, HBO MAX, SHOWTIME et STARZ ainsi qu'aux productions à succès. Crave, qui est également un service bilingue, offre du contenu en anglais et en français par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé et des plateformes de diffusion en continu participants. La chaîne Super Écran de Bell Média est également offerte en service par contournement à titre d'ajout à l'éventail de programmation de Crave.
- En mai 2020, Bell a accueilli le réseau de télévision généraliste de langue française V et le service de vidéo sur demande soutenu par la publicité Noovo.ca au sein de sa division Bell Média, à la suite de l'acquisition de ces propriétés du Groupe V Média Inc. Bell Média a changé la marque du réseau V pour Noovo le 31 août 2020. Avec Noovo, Bell Média a créé une marque unifiée au Québec pour sa chaîne conventionnelle et sa populaire plateforme numérique. Elle permet à tous les publics d'accéder au contenu de cette marque intégrée, en tout temps, et sur tous les types d'écrans. Bell Média a ainsi transformé une marque numérique existante d'ici en une destination multiplateforme intégrée accessible permettant de resserrer ses liens avec son auditoire.
- Lors du lancement de la saison d'automne 2020, CTV a lancé sa plateforme vidéo numérique intégrée. Grâce à la diffusion en continu maintenant offerte sur CTV.ca et sur l'appli CTV pour téléphones et télé intelligents et autres appareils connectés, les auditeurs peuvent profiter encore plus de leurs abonnements télé, regroupés au même endroit, que ce soit avec la diffusion continue en direct ou sur demande de toutes les émissions des chaînes CTV Comedy Channel, CTV Drama Channel, CTV Sci-Fi Channel, CTV Life Channel, CTV2 et MTV, ainsi que la programmation préférée au pays de CTV. Ce nouveau service entièrement soutenu par la publicité met à profit la même technologie que Crave. La plateforme donne aux abonnés des chaînes de divertissement de CTV un accès à la diffusion en continu de contenu de premier choix de ces chaînes, de même qu'aux chaînes CTV Throwback et CTV Movies, sans frais supplémentaires et sur simple ouverture d'une session.
- Nous continuons d'offrir un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé spécialisée à BNN Bloomberg, à TSN, à RDS et à d'autres marques en matière de nouvelles, de sports et de divertissement.

## NOS ACTIFS IMPORTANTS LIÉS AUX MÉDIAS

L'éventail de contenu vidéo de Bell Média favorise l'exécution de nos impératifs stratégiques en nous permettant de tirer parti de nos investissements considérables dans les réseaux, d'offrir du contenu captivant sur tous les écrans et toutes les plateformes et de profiter pleinement des synergies stratégiques et opérationnelles, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de nos dépenses au chapitre du contenu et de la publicité.

Les actifs de Bell Média dans les secteurs de la vidéo, de la radio, des médias numériques et de l'affichage extérieur constituent un avantage concurrentiel clé, comme il est décrit ci-après :

- Nous possédons et exploitons 35 stations de télé généraliste dont CTV, le réseau de télé le plus populaire du Canada selon le nombre de téléspectateurs, et Noovo, notre réseau de langue française.
- Nous possédons et exploitons 27 chaînes de télé spécialisée, y compris TSN, le réseau de sports le plus regardé au Canada, et RDS le premier réseau des sports en langue française.
- Nous possédons et exploitons quatre services de télé payante, ainsi que trois services de diffusion en continu directement aux consommateurs, dont Crave, le diffuseur exclusif de HBO au Canada.
- Nous possédons 109 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada.
- Nous sommes demeurés au premier rang des médias numériques en ce qui a trait aux visiteurs uniques, aux pages consultées totales et aux minutes de temps d'utilisation totales parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents.
- Nous détenons Astral, l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, avec un réseau de plus de 50 000 faces d'affichage installées de manière stratégique dans les principales villes du pays. Cette entreprise présente un portefeuille composé de six gammes de produits innovateurs : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et Publicité Style de vie.

Nos avantages concurrentiels incluent également notre importante capacité à rejoindre des clients partout au Canada, notre capacité à offrir les émissions les plus populaires pour les services de télé généraliste, de télé spécialisée et de télé payante ainsi que les services de diffusion en continu, notre motivation constante à procurer l'expérience la plus plaisante et interactive qui soit pour les téléspectateurs et notre capacité à répondre aux besoins des annonceurs sur de multiples plateformes.

Se reporter à la section 2.3, *Offrir le contenu le plus captivant*, du rapport de gestion 2020 de BCE, aux pages 51 et 52 du rapport annuel 2020 de BCE, pour obtenir une description de certaines ententes conclues et initiatives lancées en 2020 par Bell Média.

## 3.4 Commercialisation et canaux de distribution

### SERVICES SANS FIL DE BELL ET SERVICES SUR FIL DE BELL

Le principe directeur qui anime notre stratégie de commercialisation est d'offrir à nos clients le nec plus ultra des services de télécommunications fiables, simples et accessibles. En suivant ce principe, notre objectif est d'accroître l'acquisition, la fidélisation et la loyauté de la clientèle au moyen de multiples offres de services.

Notre objectif en ce qui a trait aux forfaits de services, qui regroupent les services voix sur fil locaux et interurbains, Internet haute vitesse, les services télé et de maison intelligente, ainsi que les services sans fil, est de miser sur un forfait multiproduits pour nous démarquer de la concurrence en offrant un ensemble de services intégrés de qualité supérieure qui procurent aux clients plus de liberté, de souplesse et de choix. Nous utilisons également des offres promotionnelles d'une durée limitée présentant des forfaits à tarifs réduits, des tarifs particuliers pour les combinés sans fil et les récepteurs télé, ainsi que d'autres mesures incitatives afin de stimuler l'acquisition de nouveaux abonnés et de conserver nos clients actuels ou de faire face aux activités de la concurrence sur nos marchés.

Nous concentrons nos efforts de commercialisation selon un programme coordonné d'offres promotionnelles annoncées à la télé, dans les journaux, à la radio, sur Internet, sur des panneaux publicitaires extérieurs, dans des publipostages directs et dans des points de vente. Nous avons recours à la publicité de masse afin de maintenir la reconnaissance de notre marque et de soutenir les canaux de distribution directs et indirects. Les efforts de commercialisation coordonnés dans l'ensemble de la zone que nous desservons font en sorte que notre message de commercialisation est présenté uniformément dans tous nos marchés. La promotion de la marque Bell est complétée par les efforts de commercialisation de nos autres marques, ce qui permet de renforcer la connaissance de tous nos services et de miser sur la taille et l'étendue de notre clientèle pour toutes nos gammes de produits.

Les marques Bell jouent un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à nos clients, à tous les niveaux.

Particulièrement pour les Services sans fil de Bell, un de nos objectifs de commercialisation importants consiste à acquérir et à fidéliser des abonnés des services postpayés et prépayés. Nous cherchons à atteindre cet objectif grâce à nos réseaux et à notre gamme d'appareils et de services de pointe pour stimuler l'accroissement de l'utilisation et de l'adoption des services de données. Depuis juin 2019, nous offrons des forfaits de données illimitées comportant un accès avec données illimitées sans frais de dépassement. En juillet 2019, nous avons également lancé le programme de financement d'appareils Paiements intelligents qui permet aux clients de Bell Mobilité de se procurer leur nouveau téléphone intelligent en 24 mensualités, sans intérêt et sans lien avec leur forfait. Dans le même ordre d'idée, nous avons lancé en mai 2020 le programme de financement d'appareils Doux Paiement pour les clients de Virgin Mobile Canada (Virgin Mobile). De plus, nous avons lancé les nouveaux forfaits Connectez tout, un moyen de relier tous les appareils d'un abonné de Bell avec un volume de données partageables entre téléphones intelligents, tablettes, montres intelligentes et autres appareils, comme les dispositifs de localisation sans fil, les caméras de sécurité et les véhicules dotés du forfait Voiture connectée de Bell. En outre, nous continuons d'offrir des rabais sur le prix des combinés sans

fil en échange d'un engagement contractuel conclu avec un abonné, une pratique également adoptée par d'autres exploitants de services sans fil au Canada. Les études ont démontré que le choix de combinés et leur style constituent un facteur clé de l'acquisition de clientèle. Notre portefeuille actuel d'appareils mobiles sans fil comprend de nombreux appareils de pointe, dont certains ont été lancés à titre d'exclusivités de Bell dans le marché canadien. Le marché canadien des services sans fil se saturant de plus en plus et la concurrence s'intensifiant, la fidélisation de la clientèle est de plus en plus importante. Par conséquent, nous avons recours à des initiatives de fidélisation de la clientèle visant à accroître le niveau de satisfaction et de loyauté des clients.

Nous offrons nos produits et services aux clients des services sans fil et sur fil résidentiels par l'intermédiaire :

- d'environ 1 200 magasins Bell, Virgin Mobile, Lucky Mobile et La Source;
- de détaillants nationaux comme Best Buy, Walmart, Loblaws, les bannières WAVE SANS FIL, La cabine T sans fil et SANS FIL etc., qui appartiennent à Glentel, ainsi que d'un réseau de détaillants régionaux et indépendants dans toutes les régions;
- de représentants en centres d'appels;
- de nos sites Web, notamment [bell.ca](http://bell.ca), [virginmobile.ca](http://virginmobile.ca), [luckymobile.ca](http://luckymobile.ca) et [thesource.ca](http://thesource.ca);
- de nos représentants faisant du porte-à-porte.

Nous offrons également à la clientèle la commodité d'une Facture unique pour les services Internet, de télévision, de téléphonie résidentielle, sans fil et de maison intelligente.

Aux petites entreprises clientes, notre équipe des services résidentiels et aux petites entreprises offre une vaste gamme de services sur fil, notamment Internet d'affaires Fibe, Bell Connexion totale, Téléphonie d'affaires et Tél d'affaires ainsi que de nombreuses autres solutions de communications toutes conçues pour des entreprises comptant généralement moins de 20 employés. Les solutions pour petites entreprises sont offertes par l'entremise de représentants spécialisés en centres d'appels, de notre site Web [bell.ca](http://bell.ca) ainsi que de notre réseau de détail et des représentants faisant du porte-à-porte.

En 2020, c'est notre équipe des marchés d'affaires qui a fourni des solutions de communications autres que sans fil aux moyennes et aux grandes entreprises clientes, et nos produits et services ont été vendus par l'intermédiaire de représentants spécialisés, de centres d'appels, de revendeurs autorisés ainsi que d'appels d'offres concurrentiels. En intégrant les produits et les services, dont les services professionnels, dans des solutions de technologie de l'information clés en main entièrement gérées, nous avons réussi à fournir des produits et des services de communications complexes aux moyennes et aux grandes entreprises. Nous continuons à nous démarquer sur le marché en améliorant notre service à la clientèle et en proposant des solutions conçues pour offrir un niveau supérieur de service, de performance, de disponibilité et de sécurité. Nous fournissons des services d'experts dans l'ensemble de nos solutions clés, notamment les services Internet, les réseaux privés, les services de diffusion, les services voix, les communications unifiées, les centres d'appels et les services liés à la sécurité.

En 2020, nos produits et services sans fil ont été fournis aux entreprises clientes, y compris aux petites entreprises clientes, par l'intermédiaire des mêmes canaux que ceux précédemment décrits pour les services aux clients résidentiels. De plus, les entreprises clientes de Bell étaient servies par notre force de vente nationale, qui est responsable de la vente des produits et services sans fil aux entreprises clientes ainsi que de l'exécution des contrats de vente.

Nos produits et services de communications liés aux activités de gros sont offerts par notre équipe des produits et services de gros. Ils sont vendus par l'entremise de nos représentants spécialisés, des portails Web et des centres d'appels.

Les mesures d'urgence instaurées par les gouvernements canadiens à compter de mars 2020 pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont inclus la fermeture temporaire d'entreprises non essentielles, y compris la plupart des emplacements liés à nos canaux de distribution au détail. L'assouplissement graduel de certaines de ces mesures vers la fin du deuxième trimestre a permis la réouverture de nos canaux de distribution au détail, facteur qui a stimulé les activités liées aux abonnés des services sans fil et sur fil ainsi que les ventes de produits sans fil. Cependant, l'achalandage à nos points de vente au détail n'a pas atteint les niveaux antérieurs à la pandémie. De plus, à compter de la fin septembre, du fait de la résurgence du nombre de cas de COVID-19, les restrictions gouvernementales se sont resserrées graduellement avant de devenir plus strictes à la fin décembre, et se sont notamment traduites par la fermeture des entreprises non essentielles, y compris la plupart des commerces de détail, et par la réinstauration de mesures de confinement dans certaines régions. En réaction à la pandémie de COVID-19, nous avons rehaussé les forces de vente et de soutien en ligne et par téléphone, nous avons doté 12 000 agents de nos centres d'appels de la technologie nécessaire au télétravail, nous avons fourni une formation d'appoint à des milliers d'employés de sorte qu'ils exercent les fonctions d'agents de service et nous avons lancé des pratiques novatrices d'installation éloignée. Nous avons également incité les clients à se prévaloir des options de libre-service en ligne et mobile MonBell et avons lancé des options rehaussées de ventes en ligne et sur rendez-vous. Qui plus est, l'équipe de ventes est passée en mode

virtuel pour les réunions avec les entreprises clientes en plus de traiter à distance les ventes afin d'atténuer ou d'éliminer, selon le cas, le contact avec les clients conformément aux directives gouvernementales.

## BELL MÉDIA

La clientèle des services de vidéo et d'affichage extérieur de Bell Média se compose principalement d'importantes agences de publicité qui achètent des services de publicité auprès de Bell Média pour le compte de leurs clients. Bell Média a également conclu des contrats avec diverses entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée, de télé payante et de diffusion en continu. La clientèle des services de radiodiffusion de Bell Média se compose d'agences de publicité et d'entreprises dans les marchés locaux.

Les réseaux de télé généraliste de Bell Média sont offerts aux Canadiens par l'intermédiaire des services de diffusion en direct ou des services de distribution des EDR. Les chaînes de télé spécialisée, de télé payante et les services de diffusion en continu de Bell Média sont offerts dans le cadre d'ententes de distribution conclues avec des EDR, et sa programmation radio est distribuée par une transmission en direct. En plus de ces principaux canaux de distribution, Bell Média distribue également ses programmations vidéos et radiophoniques par divers moyens non traditionnels, comme les services mobiles et la diffusion en continu sur Internet (iHeartRadio). Crave est offert par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé participants partout au Canada, ce qui donne une occasion de plus d'accéder aux chaînes linéaires de Crave au moyen des boîtiers décodeurs traditionnels ainsi que par les chaînes sur demande, au moyen de l'application Crave et en ligne sur **Crave.ca**. Crave est également offert directement par Internet sur **Crave.ca** et par l'application Crave. Le contenu de Crave peut être diffusé sur le Web et sur les plateformes partenaires comme les iOS, l'Apple TV, les appareils mobiles Android, l'Android TV, le Xbox One, les téléviseurs intelligents Samsung, Amazon Fire TV, le Chromecast, le Roku et le PS4/5. En dernier lieu, l'entreprise d'affichage extérieur de Bell Média fournit ses services par le truchement de panneaux d'affichage et du mobilier urbain dans les principales villes du pays.

## 3.5 Transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos processus

En 2015, nous avons lancé un projet visant à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos processus avec trois objectifs principaux : a) offrir nos services et exercer nos activités d'une manière plus agile, notamment en fournissant des fonctions libre-service et de technologie instantanée à nos clients, b) assurer la meilleure qualité et expérience client qui soit, et c) développer une nouvelle infrastructure réseau qui permet de conserver une structure de coûts concurrentielle dans un contexte de croissance rapide des besoins en matière de capacité, ainsi que de profiter de nouvelles occasions de générer des produits des activités ordinaires. Nous tirons parti des nouvelles technologies comme la virtualisation des fonctions réseau, les réseaux définis par logiciel et les technologies infonuagiques. Ces technologies offrent un

niveau sans précédent de souplesse, d'automatisation et d'extensibilité, et la technologie 5G, l'IdO, les services Internet, de communications et de vidéo améliorés, ainsi que la prochaine génération d'applications infonuagiques pour entreprises, sont tous fortement tributaires de ces fonctionnalités. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires et nous tirons avantage de ces relations en contribuant aux associations sectorielles qui permettent d'accélérer cette évolution, comme les initiatives à l'égard des logiciels ouverts et du matériel libre. Nous centrons également nos efforts sur la transformation de notre organisation et de certains processus clés en matière de développement et d'exploitation afin d'atteindre nos objectifs.

## 3.6 Réseaux

L'industrie des télécommunications évolue rapidement et poursuit sa transition des multiples réseaux de prestation de services spécifiques vers des réseaux de communications intégrés sur protocole Internet (IP) qui permettent la transmission des signaux voix, données et vidéo. Nous continuons de collaborer avec des vendeurs partenaires clés à l'expansion de nos réseaux nationaux multiservices IP.

Nos réseaux de communications offrent des services de transmission de la voix, de données et vidéo, sans fil et sur fil, aux clients partout au Canada. Notre infrastructure comprend :

- des réseaux de téléphonie et de transmission de données et vidéo à l'échelle nationale, qui comprennent le trafic sur Internet;
- l'infrastructure et les réseaux d'accès urbains et ruraux pour offrir des services aux clients;
- des réseaux sans fil à l'échelle nationale qui permettent la prestation de services voix, données et vidéo.

### SERVICES SANS FIL

Afin de fournir une connectivité sans fil, nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux à large bande sans fil à l'échelle du Canada compatibles avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables. Avec notre réseau de données haute vitesse, nous sommes en mesure d'offrir aux consommateurs canadiens une vaste gamme de téléphones intelligents sans fil ainsi que des tablettes à écran tactile, des appareils IdO et d'autres appareils conçus pour des services de données, comme la diffusion vidéo et audio en continu, l'IdO, le courriel, la messagerie, l'accès Internet et le réseautage social.

#### RÉSEAU HSPA+

Notre réseau sans fil HSPA+ offrait un accès mobile haute vitesse à 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2020, couvrant des milliers de villes et de villages, aussi bien dans les centres urbains que dans les zones rurales. Le réseau HSPA+ assure l'itinérance mondiale et prend en charge une vaste gamme de téléphones intelligents, de cartes de données, de clés Internet bus série universel (USB), de tablettes et d'autres appareils mobiles de pointe. Bell offre également des services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations sortantes (dont 196 peuvent également utiliser le réseau 4G LTE). La connectivité du réseau HSPA+ a été créée en grande partie au moyen de la fibre haute vitesse et d'une architecture tout IP offrant une plus grande fiabilité.

#### RÉSEAU 4G LTE

Avec la couverture du réseau sans fil 4G LTE de Bell, les clients profitent de vitesses de transmission de données similaires à celles offertes par les connexions à large bande et beaucoup plus rapides que celles de notre réseau HSPA+, ce qui facilite le téléchargement d'applications, de contenu vidéo en continu de qualité haute définition et de musique, permet les jeux mobiles ou la conférence et le clavardage vidéo, pratiquement sans délai ou mise en mémoire tampon. Les réseaux HSPA+ et LTE fonctionnent ensemble, car tous les appareils LTE de Bell peuvent utiliser les deux réseaux.

Notre réseau sans fil LTE couvrait plus de 99 % de la population canadienne à l'échelle du pays au 31 décembre 2020, offrant des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 150 Mbps, avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 40 Mbps. Actuellement, le réseau LTE représente plus de 95 % du volume total du trafic de nos services de données sans fil.

Le 30 avril 2019, Bell a achevé la mise hors service annoncée antérieurement de son réseau 3G d'accès multiple par répartition en code (AMRC) traditionnel, et les clients des zones couvertes par le réseau AMRC ont été transférés au réseau 4G LTE de Bell. La mise hors service du réseau AMRC de Bell lui permet de réaffecter ce spectre additionnel de basses fréquences aux services 5G et de réutiliser les structures, les connexions par fibre optique et les systèmes électriques existants afin d'améliorer davantage ses réseaux LTE de prochaine génération.

#### RÉSEAU LTE-A

Grâce à la technologie LTE-A bibande, Bell offre généralement des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 260 Mbps (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 74 Mbps). En attribuant trois radiocanaux ou ondes porteuses à un seul utilisateur, grâce à la technologie LTE-A tribande, nous pouvons généralement offrir des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques pouvant atteindre 335 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 100 Mbps). En ajoutant les technologies MIMO et de modulation d'amplitude en quadrature (MAQ), nous pouvons offrir dans certaines zones des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 800 Mbps grâce à la technologie LTE-A bibande et de 1,2 Gbps grâce à la technologie LTE-A tribande.

Depuis 2017, le réseau LTE de Bell est capable d'offrir un service LTE-A quadribande. La technologie quadribande fait appel aux multiples bandes du spectre sans fil afin de porter les vitesses de la technologie LTE-A au niveau du gigabit. En plus de recourir à l'agrégation de porteuses, Bell utilise les technologies MAQ-256 et 4x4 MIMO dans le but de renforcer l'efficacité du spectre et d'augmenter la capacité. Le réseau LTE-A quadribande offre maintenant des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques pouvant atteindre 1,5 Gbps dans certains marchés choisis comme Kingston (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 319 Mbps).

Au 31 décembre 2020, le réseau LTE-A de Bell fournissait le service à environ 96 % de la population du Canada. En outre, notre service quadribande était offert à plus de 60 % des Canadiens au 31 décembre 2020.

#### RÉSEAU LTE-M

En 2018, Bell a lancé un nouveau réseau LTE-M, un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications IdO à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. En 2019, Bell a annoncé un partenariat d'itinérance réciproque élargi avec AT&T Inc. (AT&T) visant à donner accès au réseau LTE-M d'AT&T aux entreprises clientes canadiennes partout aux États-Unis. L'entente réciproque permet également aux clients d'AT&T d'utiliser des données en itinérance au Canada sur le réseau LTE-M national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.

#### RÉSEAU 5G

En juin 2020, Bell a lancé son réseau sans fil de cinquième génération (5G), qui procure une vitesse de transmission accrue des données mobiles, ainsi que la plus récente gamme de téléphones intelligents 5G. Le réseau 5G de Bell couvrait 26 % de la population canadienne au 31 décembre 2020. Au cours des prochaines années, les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie 5G permettront le développement d'un nombre pratiquement illimité de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité virtuelle et de réalité

augmentée, d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, de véhicules connectés et de villes intelligentes. Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives inédites en matière d'IdO pour les entreprises et les gouvernements.

## SERVICES SUR FIL

### RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES

Notre réseau de téléphonie et de transmission de données à l'échelle nationale consiste en un réseau de fibre optique doté des plus récentes technologies pour la redondance et la protection contre les défauts. Il dessert tous les grands centres métropolitains au Canada ainsi que les villes de New York, de Chicago, de Boston, de Buffalo, de Detroit, de Minneapolis, d'Ashburn (Virginie) et de Seattle, aux États-Unis.

Notre réseau dans les grandes villes canadiennes offre un accès haute vitesse de pointe d'un débit exprimé en gigabits basé sur la technologie IP. Nous exploitons un réseau national IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux comportant des passerelles internationales pour le relier au reste du monde. Ce réseau fournit des services de réseau privé virtuel sur IP (RPV IP) de prochaine génération conformes aux normes commerciales en vigueur, et il relie les bureaux de nos clients partout au Canada et ailleurs dans le monde. Le service RPV IP constitue la plateforme sur laquelle repose l'offre de solutions d'affaires qui ajoutent de la valeur aux entreprises des clients et les rendent plus efficaces. Ces solutions technologiques comprennent les services voix sur IP, de téléphonie sur IP, de vidéoconférence IP ainsi que des applications de centres d'appels IP et d'autres applications IP futures. En outre, nous entretenons de vastes réseaux de commutation vocale et de fils de cuivre pour fournir des services traditionnels de téléphonie locaux et interurbains et de données à tous les clients d'affaires et résidentiels en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En vue d'améliorer la fiabilité et d'augmenter la capacité des réseaux pour permettre une croissance rapide des volumes d'utilisation des services sans fil et Internet qui y sont traités, nous avons amorcé il y a plusieurs années la mise à niveau de l'ensemble de notre réseau principal national de fibre optique en déployant une technologie de 100 gigabits. Afin de pouvoir soutenir la croissance continue du trafic, Bell a amorcé en 2018 la phase suivante de la mise à niveau de notre réseau principal national en déployant une technologie de multiplexage par répartition dense en longueur d'onde (DWDM) de 200 gigabits, qui pourra aller jusqu'à 1 téraoctet ultérieurement. Les routes de transmission clés s'étendent sur plus de 25 000 km au Canada et aux États-Unis.

### DÉPLOIEMENT D'ACCÈS HAUTE VITESSE PAR FIBRE OPTIQUE

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau entièrement optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au cours des dernières années, nous avons amélioré notre infrastructure d'accès en rapprochant notre réseau de fibre de nos clients au moyen des technologies FTTH, de la liaison de paires et de la superposition des technologies traditionnelles faisant appel au cuivre et des technologies FTTH et FTTH. En outre, Bell poursuit le déploiement de la technologie FTTH dans tous les nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ce qui s'ajoute au déploiement en cours, par Bell, de la technologie FTTH dans les immeubles de logements multiples et les emplacements d'affaires. À notre avis, la technologie FTTH, qui utilise des câbles à fibre optique pour brancher chaque emplacement, constitue la meilleure architecture réseau disponible pour soutenir les futurs services et applications IP, lesquels exigeront beaucoup de bande passante. Notre

service Internet par fibre optique résidentiel, commercialisé sous les appellations Internet Fibe et Internet résidentiel de Virgin Mobile, est fondé sur nos réseaux FTTH et FTTH.

En 2017, Bell a annoncé un investissement de 854 millions \$ pour offrir le service FTTH à 1,1 million d'entreprises et de foyers montréalais, ce qui représente le plus important projet d'infrastructure de communications jamais réalisé au Québec. Le réseau FTTH à large bande de Bell permet d'offrir notre service Internet Fibe Gigabit, qui était accessible dans 37 % des emplacements à Montréal au 31 décembre 2020. Montréal se joindra à un nombre croissant de villes québécoises où le service de fibre optique de Bell est disponible partout – y compris Québec.

En 2018, Bell a lancé son réseau à large bande entièrement optique à Toronto, permettant à la plupart des foyers et des entreprises de la ville de profiter de vitesses Internet gigabit, de services de télé-évolués et d'une connectivité d'affaires dans cette ville. De plus, Bell a annoncé l'expansion des connexions directes par fibre FTTH dans l'ensemble de la populeuse région du Grand Toronto et du 905 entourant Toronto, une région en forte croissance. Avec son projet de fibre, Bell offrira des vitesses Internet gigabit ainsi que d'autres innovations dans les services Fibe à environ 1,3 million de foyers et d'entreprises de cette région.

En 2018, Bell a également annoncé l'augmentation des vitesses d'accès de son service Internet Fibe jusqu'à 1,5 Gbps. Le service Fibe Gigabit 1,5 avec utilisation illimitée est désormais accessible en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Offert sur le réseau FTTH de Bell et tirant parti du puissant modem et routeur Borne universelle 3000 déjà utilisé par la plupart des clients FTTH de Bell, le service Internet amélioré propose des vitesses d'accès totales allant jusqu'à 1,5 Gbps pour le téléchargement et jusqu'à 940 Mbps pour le téléversement.

Le 23 janvier 2020, nous avons annoncé un investissement d'environ 400 millions \$ visant à étendre l'accès au service Internet à large bande dans les zones urbaines et rurales de Hamilton, dont un plan pour offrir un réseau de fibre permettant la connexion directe à plus de 200 000 foyers et entreprises dans toute la ville. Le 2 mars 2020, nous avons annoncé un investissement d'environ 400 millions \$ pour le déploiement de la technologie FTTH à Winnipeg, qui offre des connexions directes de type fibre à environ 275 000 foyers et entreprises dans toute la ville.

Au cours des dernières années, plusieurs projets de déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe ont également été annoncés dans un certain nombre de collectivités. En 2020, de nouveaux investissements ont été annoncés pour déployer les services Internet haute vitesse dans environ 1 800 emplacements à Flin Flon, dans environ 800 emplacements à LaSalle et dans environ 3 300 emplacements à Morden, trois villes situées au Manitoba. Qui plus est, en mai 2020, Bell a annoncé de nouveaux projets visant à déployer les services Internet haute vitesse dans les régions du Québec non desservies en partenariat avec le programme Régions branchées du gouvernement du Québec. Ces projets fourniront des connexions Internet 100 % fibre à environ 7 000 foyers, entreprises et autres organisations dans 18 communautés au Québec.

Au 31 décembre 2020, environ 5,6 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba étaient en mesure de recevoir le service Fibe Gigabit 1,5.

En plus de notre service Internet Fibe, nous offrons le service Internet résidentiel sous la marque Virgin Mobile pour les clients de l'Ontario et du Québec. Ce nouveau service Internet haute vitesse offre aux clients actuels de Virgin Mobile des vitesses allant jusqu'à 100 Mbps pour le téléchargement et jusqu'à 10 Mbps pour le téléversement, ainsi que des forfaits mensuels généreux relativement à la bande passante.

En outre, nous continuons de déployer nos services de télé IP de prochaine génération dans des zones de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, où les câblodistributeurs ont longtemps dominé le marché. Au 31 décembre 2020, nos services de télé IP étaient en mesure de desservir environ 8,7 millions de foyers dans de grandes villes et des municipalités de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba.

#### RÉSEAU WTTT

À la suite des essais concluants qui ont été menés avec la technologie WTTT dans les bandes de fréquences de 3,5 GHz utilisant les technologies 8T8R et MIMO, Bell a entrepris la construction du réseau WTTT dans des collectivités rurales au deuxième trimestre de 2018. À la fin de 2019, la zone de couverture du réseau WTTT de Bell, lui permettant d'offrir son service à large bande Internet résidentiel sans fil, englobait 226 collectivités, rejoignant environ 250 000 foyers, et s'inscrivant en complément du réseau FTTP de Bell.

En avril 2020, dans la foulée des mesures prises pour répondre la crise de la COVID-19, Bell a annoncé qu'elle accélérerait le déploiement de son nouveau service Internet résidentiel sans fil en milieu rural canadien. Elle prévoyait connecter environ 137 000 foyers supplémentaires d'ici la fin d'avril 2020. De plus, Bell a élargi son service Internet résidentiel sans fil à des collectivités rurales des provinces de l'Atlantique à compter de l'automne 2020. À la fin de 2020, la zone de couverture du réseau WTTT de Bell atteignait 50 % de la cible visant 1 million d'emplacements dans les petites localités et les collectivités rurales.

La technologie WTTT est une technologie sans fil fixe qui tirera parti du 5G pour offrir un service Internet haute vitesse aux résidents de petites localités non desservies. Alors qu'elle offrait déjà des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 25 Mbps, Bell a accru durant l'automne 2020 les vitesses de téléchargement de son service Internet résidentiel sans fil, qui atteignent désormais jusqu'à 50 Mbps, et les vitesses de téléversement, qui vont jusqu'à 10 Mbps (50/10). Ces vitesses accrues sont désormais disponibles pour la majeure partie de nos clients. L'innovation en matière de réseau WTTT s'inscrit en complément du vaste réseau de fibre à large bande de Bell en place dans les marchés urbains, et le déploiement du réseau WTTT dans des collectivités rurales souligne notre détermination à utiliser pleinement les ressources de spectre sans fil attribuées à Bell.

#### TECHNOLOGIE DSL

Nous offrons également le service d'accès Internet DSL dans les secteurs où Internet Fibe et le service Internet résidentiel sans fil ne sont pas offerts, avec des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 5 Mbps.

#### SERVICE DE TÉLÉ PAR SATELLITE

Nous fournissons un service de télé par satellite à l'échelle du pays sous la marque Bell Télé au moyen de satellites exploités par Télésat Canada (Télésat). Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu) et Télésat, Bell ExpressVu a actuellement accès à deux satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels sont utilisés par Bell ExpressVu pour fournir son service de télé par satellite.

## 3.7 Employés

The Le tableau suivant présente le nombre d'employés de BCE aux 31 décembre 2020 et 2019.

NOMBRE D'EMPLOYÉS AUX 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Services sans fil de Bell	8 926	10 345
Services sur fil de Bell	35 559	35 547
Bell Média	6 219	6 208
Total <sup>(1)</sup>	50 704	52 100

(1) Le nombre total d'employés de BCE à la fin de 2020 s'établissait à 50 704, en baisse par rapport à 52 100 au 31 décembre 2019, en raison de la réduction naturelle de l'effectif, des départs à la retraite et des réductions de personnel, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'embauche de personnel dans les centres d'appels.

Environ 41 % des employés de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2020.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 employés ou plus, ont été ratifiées en 2020 ou au début de 2021 :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (Bell MTS), qui couvre environ 600 employés de bureau, a expiré le 19 décembre 2019. Une nouvelle convention collective a été ratifiée le 26 août 2020;
- la convention collective entre Unifor et Expertech Bâtisseur de réseaux Inc. (Expertech), qui couvre environ 785 gens de métier, a expiré le 30 novembre 2019. Une nouvelle convention collective a été ratifiée le 9 décembre 2020.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 employés ou plus, expireront en 2021 :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (employés de bureau), qui couvre environ 4 300 employés de bureau, expirera le 30 novembre 2021;
- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (Canada atlantique, gens de métier, employés de bureau), qui couvre environ 1 670 gens de métier et employés de bureau, expirera le 31 décembre 2021;
- la convention collective entre la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (IBEW) et Norouestel Inc., qui couvre environ 310 gens de métier et employés de bureau, devait expirer le 31 décembre 2020. Une entente d'une durée d'un an en vue de proroger les modalités et conditions de la convention collective en vigueur a été conclue en juillet 2020 et la convention collective expirera désormais le 31 décembre 2021.

Les points suivants décrivent l'état des conventions collectives qui couvrent 250 employés ou plus déjà expirées :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (gens de métier), qui couvre environ 3 400 gens de métier a expiré le 30 novembre 2020; les négociations sont en cours;
- la convention collective entre Unifor et Bell Média (CTV Agincourt), qui couvre environ 500 employés, a expiré le 31 décembre 2020; les négociations sont en cours;
- la convention collective entre IBEW et Bell Canada (Bell MTS), qui couvre environ 460 gens de métier, a expiré le 31 janvier 2021; les négociations sont en cours.

## 3.8 Responsabilité d'entreprise

### INFORMATION GÉNÉRALE

Les pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) font partie intégrante de l'approche de BCE en matière de responsabilité d'entreprise. Depuis sa fondation en 1880, Bell est le chef de file canadien des télécommunications et notre objectif actuel est de faire progresser les moyens dont disposent les Canadiens pour communiquer entre eux et avec le reste du monde. Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de gérer la société de manière à nous permettre de préserver notre capacité éprouvée à combler les besoins de communications personnelles et d'affaires de millions de clients, à tâcher de créer de la valeur pour les actionnaires, à offrir des carrières intéressantes à des dizaines de milliers de personnes et à apporter une contribution appréciable à la population et à l'économie du Canada.

BCE a mis en pratique un ensemble de politiques ESG au moyen de divers programmes et initiatives. Ces politiques portent sur des questions de grande importance pour nos nombreuses parties prenantes, notamment la prévention des conflits d'intérêts, la protection des biens de l'entreprise, la protection de la vie privée et la confidentialité, les rapports empreints de respect et d'honnêteté avec les clients, les partenaires d'affaires, les membres de l'équipe et les concurrents, la diversité et la sécurité au travail et la protection de l'environnement.

Les politiques de BCE comprennent notamment les suivantes :

- le Code de conduite;
- la politique de gouvernance des données;
- la politique de protection de la vie privée;
- la politique environnementale;
- le Code de conduite des fournisseurs;
- la politique d'approvisionnement;
- la politique sur les contributions politiques;
- le signalement obligatoire de pornographie juvénile sur Internet;
- l'Énoncé de politique de santé et de sécurité;
- l'Énoncé de politique sur la santé mentale.

Nous présentons annuellement l'information sur notre performance au chapitre de la responsabilité d'entreprise et des pratiques liées aux facteurs ESG dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, disponible sur le site Web [BCE.ca](http://BCE.ca). Le rapport, ainsi que l'information et les documents disponibles dans la section *Responsabilité* du site Web de BCE, présentent la performance de Bell au chapitre de la responsabilité d'entreprise. Nos rapports portent sur les enjeux ESG les plus importants aux yeux de nos parties prenantes et qui peuvent avoir un effet important sur nos activités, comme la diversité et l'inclusion, la santé mentale en milieu de travail et dans la collectivité par l'intermédiaire de l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause, l'environnement, les changements climatiques et la gestion des déchets. Dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, nous expliquons la façon dont nous gérons ces enjeux et nous présentons l'information sur notre performance par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés. Ce rapport a été préparé conformément à l'option « Core » des normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI – Global Reporting Initiative) et respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU). Il décrit les mesures que nous avons prises pour mettre en œuvre ces lignes directrices et ces principes et représente notre « communication sur les progrès réalisés », qui est exigée de toutes les entreprises adhérant au PMNU. De plus, nous produisons des rapports concernant certains indicateurs du Sustainability Accounting

Standards Board (SASB) et objectifs de développement durable (ODD). En outre, BCE appuie et communique les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) du Financial Stability Board, qui a établi une divulgation volontaire et cohérente de l'information sur les risques et les possibilités liés au climat.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque, ainsi que sur notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise, notamment notre apport à la collectivité et à la société, notre soutien aux membres de notre équipe et nos préoccupations environnementales, à la section 1.5., *Gouvernance d'entreprise et gestion du risque*, ainsi qu'à la section 1.6., *Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance*, du rapport de gestion 2020 de BCE aux pages 42 à 49 du rapport annuel 2020 de BCE.

### ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est au cœur de notre approche en matière de responsabilité d'entreprise. Notre politique environnementale, qui est examinée annuellement, contient des principes qui soutiennent nos objectifs, allant de l'exercice de la diligence raisonnable visant à respecter ou à dépasser les exigences des lois environnementales auxquelles nous sommes assujettis, jusqu'à la prévention de la pollution et à la promotion de mesures efficaces qui réduisent l'utilisation des ressources et le gaspillage. Nous avons donné comme instruction aux filiales auxquelles cette politique s'applique de promouvoir ces principes et nous avons instauré un comité au niveau de la haute direction afin de superviser la mise en œuvre de la politique.

Nous surveillons nos activités dans le but de nous assurer de notre conformité aux exigences et aux normes applicables en matière d'environnement, et nous apportons des mesures préventives et correctives au besoin. Nous avons instauré un système de gestion et d'examen en matière environnementale qui permet :

- de chercher à détecter rapidement les problèmes éventuels;
- d'établir la responsabilité de gestion;
- d'assurer une gestion systématique des risques et des occasions d'ordre environnemental, notamment des économies de coûts;
- d'établir un plan d'action;
- de viser à assurer l'amélioration continue au moyen d'un processus régulier de suivi et d'établissement de rapport.

Depuis 2009, Bell Canada maintient un système de gestion environnementale certifié conforme à la norme ISO 14001. Cette certification vise le cadre de surveillance de Bell Canada à l'égard du système de gestion environnementale lié à l'élaboration de politiques et de pratiques pour la prestation de services de lignes terrestres, sans fil, de télé et Internet, ainsi que de services à large bande et de connectivité, de services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, de services de radiodiffusion et de médias numériques, en plus des fonctions administratives connexes. De surcroît, en 2020, notre système de gestion énergétique a été certifié conforme à la norme ISO 50001, ce qui fait de nous la première société de télécommunications nord-américaine à recevoir cette certification. Cette dernière englobe la gestion administrative à l'échelle de l'entreprise ayant trait au programme de gestion de l'énergie chapeautant les activités relatives aux services de gestion immobilière, aux services de parc de véhicules, aux services de radiodiffusion et de médias numériques, aux services de téléphonie fixe et sans fil, de télé, de services Internet, aux services

de connectivité, aux services à large bande passante, aux services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, et aux fonctions administratives de nature générale connexes.

Un de nos outils essentiels est notre plan environnemental de l'entreprise, qui détaille les activités environnementales mises en place par nos diverses unités d'affaires. Le plan fait état des exigences de financement, des responsabilités et des résultats attendus, et assure le suivi des progrès que nous avons accomplis dans la réalisation de nos objectifs.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, nous avons consacré un montant de 39,5 millions \$ aux activités liées à l'environnement. De

cette somme, une proportion de 53 % représentait des charges et une proportion de 47 %, des dépenses d'investissement. Pour 2021, nous avons prévu au budget un montant de 32,3 millions \$ (56 % au titre des charges et 44 % au titre des dépenses d'investissement) dans le but d'assurer l'application adéquate de notre politique environnementale et de réduire le plus possible nos différents risques environnementaux.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos activités de protection de l'environnement à la section 1.6, *Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance* du rapport de gestion 2020 de BCE aux pages 45 à 49 du rapport annuel 2020 de BCE.

### 3.9 Environnement concurrentiel

Notre analyse de l'environnement concurrentiel est présentée à la section 3.2, *Principaux risques d'entreprise*, et aux différentes sous-sections *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et *Principaux risques d'entreprise* du rapport de gestion 2020 de BCE, aux pages 56 à 60; 72 à 74; 78 et 79; 81; 83 et 84 et 86 du rapport annuel 2020 de BCE.

Se reporter également à la section 3.3, *Avantages concurrentiels*, de la présente notice annuelle pour obtenir plus de renseignements sur notre position concurrentielle.

### 3.10 Cadre réglementaire

Une analyse de certaines lois qui régissent nos activités ainsi que des consultations gouvernementales et des récentes initiatives et procédures réglementaires qui nous touchent est présentée à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2020 de BCE, aux pages 103 à 107 du rapport annuel 2020 de BCE.

La section 5.1, *Titres de BCE*, de cette notice annuelle présente plus d'information sur les contraintes relatives à la propriété canadienne d'actions ordinaires de BCE.

### 3.11 Immobilisations incorporelles

Nous utilisons divers travaux protégés par des droits de propriété intellectuelle (actifs liés à la propriété intellectuelle) que nous détenons ou pour lesquels nous avons obtenu les droits d'utilisation. Ces actifs liés à la propriété intellectuelle comprennent, sans s'y limiter, les noms de marque, les marques de commerce comme les raisons sociales, les dessins et les logos, les droits d'auteur liés au contenu, aux émissions et aux œuvres musicales, les signaux de radiodiffusion, les logiciels et les applications, les noms de domaine, les brevets et les demandes de brevet liés à des inventions que nous, et nos employés, détenons ou avons produites, ainsi que divers autres matériel, marques de commerce, brevets et autres propriétés intellectuelles protégés par des droits d'auteur dont nous sommes propriétaires ou dont nous autorisons l'utilisation. Nous retirons une valeur de l'utilisation de ces actifs liés à la propriété intellectuelle dans différentes activités commerciales, et ils sont importants pour nos activités et notre succès. Afin de protéger ces actifs liés à la propriété intellectuelle, nous comptons sur les protections juridiques offertes par les lois en matière de droits d'auteur, de marques de commerce, de brevets et d'autres propriétés intellectuelles, ainsi que sur des dispositions contractuelles prévues par les ententes d'utilisation de ces actifs.

En particulier, la marque Bell joue un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à nos clients, à tous les niveaux. Nos droits de propriété relativement à nos marques de commerce sont perpétuels, tant que leur enregistrement est renouvelé en temps utile dans les délais applicables et que nous ou nos titulaires de licence utilisons les marques de commerce dans le cadre d'activités commerciales. D'autres types d'immobilisations incorporelles sous forme d'informations de nature exclusive sont également essentielles à nos activités, comme les listes de clients.

Nous sommes d'avis que nous prenons des mesures raisonnables et appropriées relativement à la protection, au renouvellement et à la défense de nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ce qui comprend la poursuite en justice de contrefacteurs, et nous prenons grand soin de ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Toutefois, nous ne pouvons garantir que les lois qui protègent la propriété intellectuelle dans les différents territoires fournissent, ou continueront de fournir, une protection adéquate pour nos actifs liés à la propriété intellectuelle ou encore que nous réussirons à prévenir les allégations d'autres parties qui revendiquent des droits relativement à nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ou à nous défendre contre ces dernières.

# 4 Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices

Conformément à nos impératifs stratégiques, au cours des trois derniers exercices, nous avons conclu des transactions et mis en œuvre diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités. Au cours de cette période, notre cadre réglementaire a également influencé le développement général de nos activités. Dans l'analyse ci-dessous, nous présentons les transactions importantes, les modifications de nature réglementaire, les stratégies d'affaires et les initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités au cours des trois derniers exercices.

## 4.1 Transactions

### PRINCIPALES TRANSACTIONS CONCLUES

Conformément à nos impératifs stratégiques, nous avons conclu certaines transactions entre 2018 et 2020 qui ont influencé le développement général de nos activités. De plus amples renseignements à l'égard de ces transactions sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TRANSACTION	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
<b>Vente de centres de données à Equinix (2020)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le 1<sup>er</sup> juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant la vente de 25 centres de données dans 13 sites, soit la quasi-totalité de ses centres de données, à l'entreprise mondiale d'interconnexion et de centres de données Equinix dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons réalisé la vente pour un produit de 933 millions \$, déduction faite de la dette et d'autres éléments.</li><li>Cette transaction renforce la stratégie de Bell visant à mettre l'accent sur l'investissement dans l'infrastructure du réseau, le contenu et l'innovation en matière de services. Dans le cadre de cette transaction, Bell Marchés Affaires est devenue le premier partenaire Platine d'Equinix au Canada.</li></ul>
<b>Acquisition d'Axia NetMedia Corporation (Axia) (2018)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le 30 juin 2018, Bell a conclu une entente visant l'acquisition d'Axia, la société de Calgary qui exploite les actifs du réseau SuperNet dans les zones rurales, le réseau à large bande de l'Alberta qui relie des milliers de bureaux provinciaux et municipaux, de communautés autochtones, d'écoles, de bibliothèques, d'établissements de soins de santé, d'entreprises et de fournisseurs de services Internet dans de nombreuses collectivités urbaines et rurales de toute la province. Bell possédait et exploitait déjà les actifs du réseau SuperNet, qui dessert 27 centres urbains en Alberta. Le 3 juillet 2018, Bell a annoncé qu'elle avait remporté un contrat pluriannuel pour exploiter le réseau SuperNet de l'Alberta.</li><li>Le 31 août 2018, Bell a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'Axia pour une contrepartie en trésorerie totale de 155 millions \$. Cette acquisition garantit la prestation continue des services SuperNet aux clients des zones rurales, tout en améliorant les possibilités de connectivité pour l'Alberta et les entreprises clientes nationales qui exercent leurs activités à l'échelle de la province. Cette acquisition permet d'élargir l'étendue des activités de BCE liées aux services à large bande en Alberta et ajoutera environ 10 000 kilomètres au réseau de fibre dans notre zone de couverture.</li></ul>
<b>Acquisition d'AlarmForce Industries Inc. (AlarmForce) (2018)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le 5 janvier 2018, BCE a annoncé la conclusion de son acquisition d'AlarmForce. La transaction a été réalisée au moyen d'un plan d'arrangement en vertu duquel BCE a acquis l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation d'AlarmForce, pour une contrepartie totale d'environ 182 millions \$. Après l'acquisition d'AlarmForce, le 5 janvier 2018, BCE a vendu à TELUS Communications Inc. les comptes d'environ 39 000 clients d'AlarmForce en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, pour un produit total d'environ 68 millions \$.</li><li>AlarmForce fournissait à ses abonnés résidentiels et d'affaires des services de surveillance vidéo, d'intervention d'urgence personnelle et d'alarme de sécurité ainsi que d'autres services connexes. L'acquisition d'AlarmForce favorise notre expansion stratégique au sein du marché de la maison intelligente.</li></ul>

### OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS VISANT LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG DE BCE

Le 5 novembre 2020, BCE a annoncé une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées en circulation de BCE cotées à la Bourse de Toronto (la TSX). L'OPRA dans le cours normal des activités a commencé le 9 novembre 2020 et prendra fin le 8 novembre 2021, ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

En vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités, BCE est autorisée à racheter un nombre maximal de 800 000 actions privilégiées de série R, de 351 344 actions privilégiées de série S, de 448 655 actions privilégiées de série T, de 808 149 actions privilégiées de série Y, de 191 850 actions privilégiées de série Z, de 1 139 839 actions privilégiées de série AA, de 860 015 actions privilégiées de série AB, de 1 002 969 actions privilégiées de série AC, de 997 030 actions privilégiées de

série AD, de 651 531 actions privilégiées de série AE, de 948 468 actions privilégiées de série AF, de 498 535 actions privilégiées de série AG, de 901 464 actions privilégiées de série AH, de 594 988 actions privilégiées de série AI, de 805 011 actions privilégiées de série AJ, de 2 274 592 actions privilégiées de série AK, de 225 407 actions privilégiées de série AL, de 954 661 actions privilégiées de série AM, de 195 338 actions privilégiées de série AN, de 460 000 actions privilégiées de série AO et de 920 000 actions privilégiées de série AQ, ce qui représente environ 10 % du flottant pour chaque série d'actions privilégiées.

BCE procède à cette OPRA dans le cours normal des activités, car elle estime qu'il arrive de temps à autre que les actions privilégiées se négocient dans des fourchettes de cours qui ne rendent pas entièrement compte de leur valeur. BCE est d'avis que, dans de telles circonstances, le rachat d'actions privilégiées constitue une utilisation opportune de ses fonds disponibles.

L'OPRA dans le cours normal des activités peut être exécutée au moyen de divers transactions et rachats de nature discrétionnaire dans le cadre d'un régime automatique de rachat de titres par l'intermédiaire de la TSX ou d'un système de négociation parallèle, selon ce qui est admissible, et par tout autre moyen autorisé par la TSX et en vertu des lois en vigueur. Le nombre d'actions privilégiées rachetées en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités est soumis aux limites imposées par la TSX. Au 31 décembre 2020, BCE avait procédé au rachat et à l'annulation de 41 400 actions privilégiées au total en vertu de cette OPRA dans le cours normal des activités.

## RÉALISATION D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS VISANT LES ACTIONS ORDINAIRES DE BCE

Le 8 février 2018, BCE a annoncé une OPRA dans le cours normal des activités dans le cadre de laquelle BCE peut racheter jusqu'à 3,5 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation, sous réserve d'un prix de rachat maximal total de 175 millions \$, au cours de la période de douze mois commençant le 13 février 2018 et se terminant au plus tard le 12 février 2019. Le 13 mars 2018, BCE a réalisé son OPRA dans le cours normal des activités, ayant racheté et annulé 3 085 697 actions ordinaires, au prix moyen de 56,71 \$ par action, pour un coût total de 175 millions \$. Le rachat d'actions ordinaires a été réalisé afin de compenser la dilution des actions résultant de l'exercice d'options sur actions.

## 4.2 Faits récents touchant notre société

Se reporter aux rubriques du rapport de gestion 2018 de BCE et du rapport de gestion 2019 de BCE, faisant partie du rapport annuel 2018 de BCE et du rapport annuel 2019 de BCE, respectivement, indiquées dans le tableau ci-après pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 qui ont influencé le développement général de nos activités en 2018 et en 2019. Se reporter aux rubriques du rapport de gestion 2020 de BCE, faisant partie du rapport annuel 2020 de BCE, indiquées dans le tableau ci-après pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui ont influencé le développement général de nos activités en 2020 et pour connaître les priorités sur lesquelles nous avons l'intention de concentrer nos efforts en 2021.

RAPPORTS DE GESTION	RUBRIQUES ET SECTIONS DE RÉFÉRENCE	
Rapport de gestion 2018 de BCE	Section 1.3,	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4,	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Section 2,	<i>Progrès réalisés en 2018 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion 2019 de BCE	Section 1.3,	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4,	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Section 2,	<i>Progrès réalisés en 2019 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion 2020 de BCE	Section 1.3,	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4,	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Section 2,	<i>Progrès réalisés en 2020 pour chaque impératif stratégique</i>
	Section 2,	<i>Impératifs stratégiques – Points de mire en 2021 pour chaque impératif stratégique</i>

## 4.3 Cadre réglementaire

Au cours des trois derniers exercices, le développement général de nos activités a été touché, et continuera de l'être, par les décisions rendues par le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence. Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, tels que ceux susmentionnés, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs,

l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2018 de BCE, du rapport de gestion 2019 de BCE et du rapport de gestion 2020 de BCE, inclus dans le rapport annuel 2018 de BCE, dans le rapport annuel 2019 de BCE et dans le rapport annuel 2020 de BCE, respectivement, pour une analyse des initiatives et procédures réglementaires qui ont eu des répercussions au cours des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 et qui pourraient influencer dans l'avenir le développement général de nos activités.

# 5 Notre structure du capital

Cette rubrique décrit les titres de BCE et de Bell Canada, la négociation de certains de ces titres à la TSX et les notations que certaines agences de notation ont attribuées aux actions privilégiées de BCE et aux titres d'emprunt de Bell Canada émis et en circulation.

## 5.1 Titres de BCE

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant également être émises en séries et un nombre illimité d'actions de catégorie B. Au 4 mars 2021, BCE n'avait aucune action privilégiée de catégorie B de second rang en circulation.

Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur lors de toute assemblée des actionnaires. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux actions privilégiées, aux actions ordinaires et aux actions de catégorie B de BCE est présentée à la note 29, *Capital social*, des états financiers consolidés 2020 de BCE, aux pages 169 et 170 du rapport annuel 2020 de BCE.

Depuis 1993, la *Loi sur les télécommunications* et les règlements connexes (réglementation sur les télécommunications) régissent la propriété et le contrôle canadiens des entreprises de télécommunications canadiennes. Bell Canada et d'autres membres du groupe de BCE qui sont des entreprises de télécommunications canadiennes sont assujettis à cette loi. En 2012, les modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* ont éliminé une grande partie des restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications qui, avec les sociétés membres de leur groupe, ont des revenus annuels provenant de la fourniture de services de télécommunications au Canada équivalant à moins de 10 % de l'ensemble de leurs revenus annuels, selon l'évaluation du CRTC. Toutefois, comme Bell Canada et les sociétés membres de son groupe dépassent ce seuil de 10 %, elles demeurent assujetties aux restrictions antérieures en matière de propriété et de contrôle canadiens, qui sont décrites ci-dessous.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, pour qu'une société puisse opérer comme entreprise de télécommunications canadienne, les conditions suivantes doivent être remplies :

- au moins 80 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- au moins 80 % des membres du conseil d'administration de l'entreprise de télécommunications sont des Canadiens;
- l'entreprise de télécommunications n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

De plus, lorsqu'une société mère (société mère) détient au moins 66⅔ % des actions avec droit de vote de l'entreprise de télécommunications, au moins 66⅔ % des actions avec droit de vote de la société mère doivent être détenues par des Canadiens, et celle-ci ne doit pas être contrôlée par des non-Canadiens. BCE est une société mère. La réglementation sur les télécommunications confère certains pouvoirs au CRTC ainsi qu'aux entreprises de télécommunications canadiennes et aux sociétés mères pour surveiller et contrôler le niveau de propriété d'actions avec droit de vote par des non-Canadiens afin d'assurer le respect de la *Loi sur les télécommunications*. Par conséquent, BCE, qui contrôle Bell Canada et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- au moins 66⅔ % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- elle n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

Les pouvoirs en vertu de la réglementation sur les télécommunications comprennent le droit :

- de suspendre les droits de vote rattachés aux actions considérées comme détenues en propriété ou contrôlées par des non-Canadiens;
- de refuser d'inscrire le transfert d'actions avec droit de vote à un non-Canadien;
- d'obliger un non-Canadien à vendre ses actions avec droit de vote.

Cependant, en ce qui nous concerne, une autre restriction relative au contrôle s'applique en vertu de la *Loi sur Bell Canada*. Le CRTC doit autoriser au préalable toute vente ou autre cession des actions avec droit de vote de Bell Canada, sauf si BCE conserve au moins 80 % de toutes les actions avec droit de vote de Bell Canada.

De même, les règles concernant la propriété canadienne en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* applicables aux titulaires de licence de radiodiffusion, comme Bell Média et Bell Canada, sont généralement semblables aux règles applicables aux entreprises de télécommunications dont la propriété et le contrôle sont canadiens aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, puisqu'elles limitent les investissements étrangers maximaux permis dans des actions avec droit de vote d'une société en exploitation titulaire de licence à 20 %, et à 33⅓ % lorsqu'il s'agit d'une société mère. Une exigence additionnelle en vertu de ces règles concernant la propriété canadienne des radiodiffuseurs veut que le chef de la direction d'une entreprise qui est une entreprise de radiodiffusion titulaire d'une licence soit un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada. Aux termes d'une directive émise en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC ne peut émettre, modifier ou renouveler une licence de radiodiffusion d'un demandeur qui ne satisfait pas à ces critères relatifs à la propriété et au contrôle canadiens.

En raison des préoccupations de nature culturelle dans un contexte de contrôle accru des activités de radiodiffusion par des sociétés étrangères, les titulaires de licence de radiodiffusion doivent également mettre sur pied des comités de programmation lorsque les investissements étrangers dans leur société mère, même s'ils ne dépassent pas la limite permise, excèdent 20 %. Conformément à la pratique du CRTC, des comités de programmation ont été établis au sein des filiales titulaires de licences pertinentes, permettant ainsi à l'investissement étranger dans des actions avec droit de vote de BCE d'atteindre le maximum de 33 1/3 %.

Nous surveillons le niveau de propriété des actions ordinaires de BCE par des non-Canadiens en obtenant des données sur : i) les actionnaires inscrits par notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Société de fiducie AST (Canada) et ii) les actionnaires véritables, auprès de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et de la Depository Trust Company (DTC) aux États-Unis. Nous transmettons des rapports périodiques au CRTC.

Au 4 mars 2021, BCE n'avait pas de titres d'emprunt en circulation.

## 5.2 Titres d'emprunt de Bell Canada

Au 31 décembre 2020, Bell Canada a émis ou a repris des titres d'emprunt à long terme, dont un sommaire est présenté dans le tableau suivant :

TITRES D'EMPRUNT	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	ÉCHÉANCE	AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIONS \$)
Acte de fiducie de 1997	3,68 %	2022 à 2050	16 400
Acte de fiducie de 1976	9,54 %	2021 à 2054	1 100
Acte de fiducie de 1996 (débitures subordonnées)	8,21 %	2026 à 2031	275
Acte de fiducie américain de 2016 <sup>(1)</sup>	4,41 %	2048 à 2049	2 228
Acte de fiducie de 2011 <sup>(2)</sup>	4,00 %	2024	225
Total			20 228

(1) Bell Canada a émis des billets en vertu de son acte de fiducie américain de 2016 pour un montant total de 1 750 millions \$ US, couvert contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

(2) Dans le cadre de l'acquisition de Manitoba Telecom Services (MTS), le 17 mars 2017, Bell Canada a repris la totalité de la dette émise par MTS en vertu de son acte de fiducie de 2011.

Les titres d'emprunt à long terme de Bell Canada sont non garantis et ils sont cautionnés par BCE. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux titres d'emprunt à long terme de Bell Canada est présentée à la note 24, *Dettes à long terme*, des états financiers consolidés 2020 de BCE, aux pages 159 et 160 du rapport annuel 2020 de BCE.

En 2020, Bell Canada a remboursé les séries de titres d'emprunt suivantes avant l'échéance :

DATE DU REMBOURSEMENT	MONTANT EN CAPITAL	DESCRIPTION DES TITRES D'EMPRUNT REMBOURSÉS	PRIX DU REMBOURSEMENT PAR TRANCHE DE 1 000 \$ DE MONTANT EN CAPITAL
16 mars 2020	500 millions \$	Débitures, série M-24, à 4,95 %, échéant le 19 mai 2021	1 033,564 \$ plus les intérêts courus et impayés de 16,003 \$
14 septembre 2020	750 millions \$	Débitures, série M-30, à 3,15 %, échéant le 29 septembre 2021	1 026,664 \$ plus les intérêts courus et impayés de 14,585 \$
6 novembre 2020	850 millions \$	Débitures, série M-42, à 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2021	1 013,159 \$ plus les intérêts courus et impayés de 1,973 \$

Dans le cadre de son prospectus préalable daté du 29 mai 2019 (prospectus préalable 2019), Bell Canada pourrait émettre, sur une période de 25 mois, des titres d'emprunt non garantis, d'un montant maximal de 5 milliards \$. De plus, dans le cadre d'un supplément de prospectus daté du 6 juin 2019 (supplément de prospectus 2019), Bell Canada pourrait émettre, sur une période de même durée, des débiteures à moyen terme (MTN) non garanties, d'un montant maximal de 5 milliards \$.

- Le 10 septembre 2019, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2019 et du supplément de prospectus 2019, des débiteures MTN, série M-50, à 2,90 %, d'un montant de 550 millions \$, au prix de 99,871 \$ par tranche de 100 \$ de capital, et qui viennent à échéance le 10 septembre 2029. Le produit net de cette émission a servi au remboursement de la dette à court terme.
- Le 13 février 2020, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2019 et du supplément de prospectus 2019, des débiteures MTN, série M-51, à 3,50 %, d'un montant de 750 millions \$, au prix de 99,902 \$ par tranche de 100 \$ de capital, et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050. Le produit net de l'émission a été affecté au financement, le 16 mars 2020, du remboursement anticipé des débiteures MTN, série M-24, à 4,95 %, de Bell Canada, dont le capital en cours s'établit à 500 millions \$ et qui venaient à échéance le 19 mai 2021, ainsi qu'au remboursement de la dette à court terme.

- Le 25 mars 2020, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2019 et du supplément de prospectus 2019, des débiteures MTN, série M-47, à 3,35 %, d'un montant de 1 milliard \$, dans le cadre de la réouverture d'une série existante de débiteures MTN au prix de 98,501 \$ par tranche de capital de 100 \$, majoré des intérêts courus et impayés du 12 mars 2020, inclusivement, au 25 mars 2020, exclusivement, d'un montant de 0,119315068 \$ par tranche de capital de 100 \$, et qui viennent à échéance le 12 mars 2025. Le produit net de cette émission a servi au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de l'entreprise.
- Le 14 mai 2020, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2019 et du supplément de prospectus 2019, des débiteures MTN, série M-51, à 3,50 %, d'un montant de 500 millions \$, dans le cadre de la réouverture d'une série existante de débiteures MTN au prix de 96,325 \$ par tranche de capital de 100 \$, majoré des intérêts courus et impayés du 13 février 2020, inclusivement, au 14 mai 2020, exclusivement, d'un montant de 0,87260274 \$ par tranche de capital de 100 \$, et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050. Toujours le 14 mai 2020, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2019 et du supplément de prospectus 2019, des débiteures MTN, série M-52, à 2,50 %, d'un montant de 1 milliard \$, au prix de 99,824 \$ par tranche de 100 \$ de capital, et qui viennent à échéance le 14 mai 2030. Le produit net de cette émission a servi au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de l'entreprise.

- Le 14 août 2020, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2019 et du supplément de prospectus 2019, des débetures MTN, série M-53, à 1,65 %, d'un montant de 750 millions \$, au prix de 99,993 \$ par tranche de 100 \$ de capital, et qui viennent à échéance le 16 août 2027. Le produit net de l'émission a été affecté au financement du remboursement anticipé des débetures MTN, série M-30, à 3,15 %, de Bell Canada, dont le capital en cours s'établit à 750 millions \$ et qui venaient à échéance le 29 septembre 2021.

Afin de continuer à fournir à Bell Canada une souplesse financière et un accès efficace aux marchés des titres d'emprunt du Canada et des États-Unis, le 16 novembre 2020, Bell Canada a déposé auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC un nouveau prospectus préalable (prospectus préalable 2020) dans le cadre duquel Bell Canada peut émettre, sur une période de 25 mois, des titres d'emprunt non garantis d'un montant maximal de 6 milliards \$. Le prospectus préalable 2020 a remplacé, de fait, le prospectus préalable 2019 et a annulé, de fait, le supplément de prospectus 2019.

Au 4 mars 2021, Bell Canada n'avait émis aucun titre d'emprunt en vertu de son prospectus préalable de 2020.

Certains actes de fiducie de Bell Canada et l'acte de fiducie de 2011 de MTS repris par Bell Canada comprennent des clauses restrictives à l'égard de l'émission de titres d'emprunt additionnels dont la date d'échéance dépasse un an en fonction de certains critères liés à la couverture des intérêts et à la couverture par l'actif. En outre, Bell Canada est tenue, dans certaines conditions, de présenter une offre de rachat de la totalité ou, au gré du porteur, d'une partie de certaines séries de

ses titres d'emprunt s'il survient à la fois un « changement de contrôle » de BCE ou de Bell Canada et un « événement touchant la notation » des séries de titres d'emprunt visées. Les concepts de changement de contrôle et d'événement touchant la notation des titres sont définis dans les modalités des séries de titres d'emprunt visées. Bell Canada se conforme à toutes les modalités et restrictions de ses titres d'emprunt.

Bell Canada peut émettre des effets à court terme (effets PC) en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$ soit en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant en capital total des effets PC ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ CA, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 4 mars 2021. La vente d'effets PC en vertu du programme canadien ou américain distinct de Bell Canada aura pour effet de faire diminuer le montant en capital des effets PC pouvant être en circulation en tout temps, fixé à un maximum de 3,0 milliards \$ CA ou US, en vertu des deux programmes, un dollar canadien correspondant à un dollar américain dans le contexte de cette limite. Au 4 mars 2021, le montant en capital des effets PC en circulation pour le programme américain de Bell Canada s'établissait à 1 480 millions \$ US (1 876 millions \$ CA, compte tenu de l'effet des couvertures de compte des contrats de change à terme par rapport aux variations des devises). À la même date, aucun effet PC n'était en circulation pour le programme canadien de Bell Canada.

## 5.3 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts ou payer des dividendes sur les titres émis et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Les notations peuvent changer en fonction de plusieurs facteurs, y compris, sans s'y limiter, notre solidité financière, notre position concurrentielle, notre situation de trésorerie et d'autres facteurs que nous ne contrôlons pas entièrement. Une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Au 4 mars 2021, les actions privilégiées de BCE sont notées par DBRS Limited (DBRS) et S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P), et les titres d'emprunt de Bell Canada sont notés par DBRS, Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P.

Cette section décrit les notations, au 4 mars 2021, de certains titres émis et en circulation de BCE et de Bell Canada. Ces notations offrent aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit liée à une émission de titres. Toutefois, ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés ci-dessous, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au cours des deux dernières années, nous avons rémunéré des agences de notation pour qu'elles attribuent des notations aux actions privilégiées de BCE ainsi qu'aux titres d'emprunt à court terme et à long terme de Bell Canada. Les sommes ainsi versées à DBRS et à S&P comprennent l'accès à leurs sites Web. De plus, nous avons rémunéré DBRS et Moody's pour les services fournis relativement à l'attribution des notations aux programmes de titrisation des créances clients de Bell Canada.

## NOTATIONS DES TITRES DE BCE ET DE BELL CANADA

### NOTATIONS DES TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME DE BELL CANADA

TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME	AGENCE DE NOTATION	NOTATION	RANG
Papier commercial de Bell Canada	DBRS	R-2 (élevée)	4 sur 10
	Moody's	P-2	2 sur 4
	S&P	A-1 (faible) (échelle canadienne)	3 sur 8
		A-2 (échelle mondiale)	3 sur 7

### NOTATIONS DES TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME DE BELL CANADA

TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME	AGENCE DE NOTATION	NOTATION	RANG
Titres d'emprunt à long terme non subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (élevée)	8 sur 26
	Moody's	Baa1	8 sur 21
	S&P	BBB+	8 sur 22
Titres d'emprunt à long terme subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (faible)	10 sur 26
	Moody's	Baa2	9 sur 21
	S&P	BBB	9 sur 22

### NOTATIONS DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE BCE

ACTIONS PRIVILÉGIÉES	AGENCE DE NOTATION	NOTATION	RANG
Actions privilégiées de BCE	DBRS	Pfd-3	8 sur 16
	S&P	P-2 (faible) (échelle canadienne)	6 sur 18
		BBB- (échelle mondiale)	8 sur 20

Au 4 mars 2021, les notations de BCE et de Bell Canada présentait des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

## PRÉCISIONS GÉNÉRALES

### TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME

Le tableau suivant présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à court terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 4 mars 2021.

	NOTATION LA PLUS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS	NOTATION LA MOINS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS
DBRS	R-1 (élevée)	D
Moody's	P-1	NP
S&P (échelle canadienne)	A-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	A-1+	D

L'échelle de notation de la dette à court terme de DBRS indique une opinion sur les risques qu'un emprunteur ne remplisse pas ses obligations financières à court terme dans les délais prévus. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées aux obligations qui ont une échéance initiale de 13 mois ou moins, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières convenues par contrat et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

Une notation attribuée aux emprunts sous forme de papier commercial canadien par S&P représente une opinion prospective sur la capacité d'un débiteur à respecter ses engagements financiers relatifs à un programme d'emprunts sous forme de papier commercial précis ou à un autre instrument financier à court terme, par comparaison au service de la dette et à la capacité de remboursement des autres débiteurs sur les marchés des capitaux canadiens à l'égard de leurs propres obligations financières.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et sur la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.

### TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à long terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 4 mars 2021.

	NOTATION LA PLUS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS	NOTATION LA MOINS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS
DBRS	AAA	D
Moody's	Aaa	C
S&P	AAA	D

L'échelle de notation de la dette à long terme de DBRS indique une opinion sur le risque de défaillance, soit le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations financières conformément aux modalités selon lesquelles une obligation a été émise. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées aux émetteurs et aux obligations qui ont une échéance initiale de 1 an ou plus, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières convenues par contrat et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

L'échelle de notation de la dette à long terme de S&P indique une opinion prospective sur la solvabilité d'une société relativement à une obligation financière précise, à une catégorie précise d'obligations financières ou à un programme financier précis. Cette évaluation tient compte, entre autres facteurs, de la probabilité de paiement, c'est-à-dire la capacité et l'intention de la société de respecter ses engagements financiers relatifs à une obligation conformément aux modalités de l'obligation.

#### *ACTIONS PRIVILÉGIÉES*

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux actions privilégiées et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 4 mars 2021.

	NOTATION LA PLUS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS	NOTATION LA MOINS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS
DBRS	Pfd-1 (élevée)	D
S&P (échelle canadienne)	P-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	AA	D

L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS indique une opinion sur le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations en ce qui concerne les engagements tant à l'égard des dividendes que du capital. Chaque notation de DBRS est basée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité émettrice.

Les notations attribuées aux actions privilégiées canadiennes par S&P indiquent une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur relativement au respect d'une obligation précise liée à des actions privilégiées émises sur le marché canadien, par comparaison aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs du marché canadien.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et sur la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.

## PRÉCISIONS SUR LES CATÉGORIES DES NOTATIONS REÇUES POUR NOS TITRES

Les explications qui suivent portant sur les catégories des notations données à nos titres ont été publiées par les agences de notation concernées. Les explications et les catégories de notation correspondantes présentées ci-après peuvent être modifiées par les agences de notation concernées.

AGENCE DE NOTATION	DESCRIPTION DES TITRES	CATÉGORIE DE NOTATION	PRÉCISIONS SUR LA CATÉGORIE DE LA NOTATION REÇUE
DBRS	Dettes à court terme	R-2 (élevée)	Borne supérieure d'une qualité de crédit adéquate; la capacité de paiement à l'égard des obligations financières à court terme arrivant à échéance est acceptable; pourraient être vulnérables aux événements futurs.
	Dettes à long terme	BBB (élevée)	La qualité du crédit est adéquate; la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable; pourraient être vulnérables aux événements futurs.
	Dettes à long terme subordonnée	BBB (faible)	La qualité du crédit est adéquate; la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable; pourraient être vulnérables aux événements futurs.
	Actions privilégiées	Pfd-3	La qualité du crédit est adéquate; offrent une protection des dividendes et du capital considérée comme acceptable, mais la société est jugée plus susceptible de subir l'incidence de conditions financières et économiques défavorables, et il peut exister d'autres conditions défavorables ayant pour effet de réduire la protection de la dette. En général, les sociétés jouissant d'une notation Pfd-3 correspondent à des sociétés ayant une notation de la catégorie BBB ou un point de référence plus élevé.
Moody's	Dettes à court terme	P-2	La capacité de remboursement des obligations liées à la dette à court terme est forte;
	Dettes à long terme	Baa	assujettis à un risque de crédit modéré; jugés de qualité moyenne et peuvent comprendre certaines caractéristiques spéculatives.
S&P	Dettes à court terme	A-1 (faible) (échelle canadienne)	La capacité de la société de respecter ses engagements financiers relativement à l'obligation est satisfaisante.
		A-2 (échelle mondiale)	La sensibilité à l'incidence défavorable des changements de circonstances et des conditions économiques est un peu plus grande que celle des obligations ayant reçu une notation plus élevée.
	Dettes à long terme	BBB	Les paramètres de protection sont adéquats; la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers.
	Actions privilégiées	P-2 (faible) (échelle canadienne)	Les paramètres de protection sont adéquats;
BBB- (échelle mondiale)		la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers.	

## 5.4 Négociation de nos titres

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de premier rang de BCE sont inscrites à la cote de la TSX sous leurs symboles respectifs, indiqués dans les tableaux ci-après. Les actions ordinaires de BCE sont aussi inscrites à la Bourse de New York (NYSE), sous le symbole BCE.

Les tableaux figurant ci-après ainsi qu'à la page suivante présentent la fourchette du cours de l'action par mois et les volumes échangés à la TSX en 2020 pour les actions ordinaires de BCE et chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE.

	ACTIONS ORDINAIRES (BCE)	ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG									
		SÉRIE R (BCE.PR.R)	SÉRIE S (BCE.PR.S)	SÉRIE T (BCE.PR.T)	SÉRIE Y (BCE.PR.Y)	SÉRIE Z (BCE.PR.Z)	SÉRIE AA (BCE.PR.A)	SÉRIE AB (BCE.PR.B)	SÉRIE AC (BCE.PR.C)	SÉRIE AD (BCE.PR.D)	SÉRIE AE (BCE.PR.E)
<b>Janvier 2020</b>											
Haut	63,390 \$	16,200 \$	16,100 \$	15,250 \$	16,220 \$	16,050 \$	16,220 \$	16,250 \$	17,110 \$	16,210 \$	16,230 \$
Bas	59,280 \$	15,340 \$	15,230 \$	14,680 \$	15,300 \$	15,340 \$	15,450 \$	15,300 \$	16,430 \$	15,330 \$	15,300 \$
Volume	30 837 083	83 785	66 129	65 997	782 414	59 120	105 541	286 339	245 973	164 500	216 757
<b>Février 2020</b>											
Haut	65,275 \$	15,760 \$	15,860 \$	14,980 \$	15,910 \$	15,860 \$	15,890 \$	15,870 \$	17,100 \$	15,910 \$	15,880 \$
Bas	58,875 \$	14,230 \$	14,500 \$	13,990 \$	14,230 \$	14,640 \$	14,500 \$	14,400 \$	15,410 \$	14,130 \$	14,150 \$
Volume	48 102 075	71 347	34 445	52 422	149 395	18 600	83 557	96 466	296 829	172 245	46 662
<b>Mars 2020</b>											
Haut	63,900 \$	14,430 \$	14,170 \$	13,660 \$	14,380 \$	14,560 \$	14,600 \$	14,360 \$	15,820 \$	14,340 \$	14,350 \$
Bas	46,030 \$	8,250 \$	8,640 \$	8,500 \$	8,640 \$	8,920 \$	8,650 \$	8,600 \$	9,650 \$	8,540 \$	8,600 \$
Volume	126 482 835	293 268	137 445	110 123	369 943	111 388	401 205	421 854	514 739	431 873	225 327
<b>Avril 2020</b>											
Haut	59,310 \$	12,200 \$	11,610 \$	11,590 \$	11,630 \$	12,930 \$	12,690 \$	11,620 \$	14,700 \$	12,490 \$	11,660 \$
Bas	54,690 \$	10,030 \$	10,070 \$	10,020 \$	10,190 \$	10,650 \$	10,500 \$	10,160 \$	12,090 \$	10,150 \$	10,260 \$
Volume	47 054 239	202 209	171 800	73 849	137 050	198 049	181 817	248 102	231 639	182 226	538 637
<b>Mai 2020</b>											
Haut	57,580 \$	11,850 \$	11,610 \$	11,840 \$	11,600 \$	12,980 \$	12,680 \$	11,590 \$	14,840 \$	11,620 \$	11,690 \$
Bas	53,250 \$	10,520 \$	10,570 \$	10,780 \$	10,600 \$	12,120 \$	11,310 \$	10,590 \$	13,760 \$	10,560 \$	10,610 \$
Volume	39 833 587	153 865	81 306	52 657	297 392	69 318	166 767	226 004	320 526	377 453	194 220
<b>Juin 2020</b>											
Haut	60,140 \$	11,730 \$	11,500 \$	11,500 \$	11,500 \$	13,280 \$	12,670 \$	11,520 \$	14,730 \$	11,560 \$	11,800 \$
Bas	55,790 \$	10,800 \$	10,600 \$	10,230 \$	10,540 \$	12,000 \$	11,500 \$	10,500 \$	13,750 \$	10,320 \$	10,600 \$
Volume	74 705 435	136 496	133 319	37 284	239 515	70 383	291 966	441 172	364 521	354 860	222 898
<b>Juillet 2020</b>											
Haut	57,700 \$	12,160 \$	11,900 \$	12,000 \$	12,000 \$	13,080 \$	13,140 \$	12,210 \$	14,580 \$	12,040 \$	12,160 \$
Bas	54,330 \$	10,920 \$	10,690 \$	10,990 \$	10,700 \$	11,910 \$	11,550 \$	10,700 \$	13,760 \$	10,650 \$	10,660 \$
Volume	32 047 363	211 710	126 489	13 214	170 904	30 137	168 887	299 633	113 953	250 624	136 717
<b>Août 2020</b>											
Haut	58,210 \$	12,790 \$	12,770 \$	13,150 \$	12,820 \$	13,600 \$	14,000 \$	12,820 \$	14,570 \$	12,820 \$	12,850 \$
Bas	56,050 \$	11,800 \$	11,710 \$	11,500 \$	11,750 \$	12,690 \$	12,540 \$	11,620 \$	13,750 \$	11,460 \$	11,690 \$
Volume	35 434 424	57 833	113 100	210 712	78 289	33 576	177 885	205 857	207 562	140 611	249 210
<b>Septembre 2020</b>											
Haut	57,510 \$	13,420 \$	13,310 \$	13,090 \$	13,420 \$	14,200 \$	14,530 \$	13,430 \$	14,980 \$	13,380 \$	13,480 \$
Bas	54,420 \$	12,050 \$	11,990 \$	12,340 \$	12,200 \$	13,100 \$	12,940 \$	12,190 \$	13,950 \$	12,190 \$	12,150 \$
Volume	83 069 229	65 306	95 178	139 256	88 039	14 322	201 949	163 070	71 263	108 949	107 530
<b>Octobre 2020</b>											
Haut	56,840 \$	13,160 \$	12,820 \$	12,800 \$	12,970 \$	13,750 \$	13,660 \$	12,930 \$	14,450 \$	13,045 \$	12,840 \$
Bas	53,185 \$	11,500 \$	11,790 \$	12,000 \$	11,840 \$	12,600 \$	12,490 \$	11,780 \$	13,750 \$	11,830 \$	11,790 \$
Volume	41 046 718	477 670	65 614	34 273	106 672	21 967	170 490	143 885	93 862	134 207	71 607
<b>Novembre 2020</b>											
Haut	57,375 \$	14,150 \$	13,490 \$	13,550 \$	13,710 \$	14,240 \$	14,200 \$	13,560 \$	15,280 \$	13,490 \$	13,940 \$
Bas	52,520 \$	11,550 \$	11,720 \$	11,990 \$	11,690 \$	12,550 \$	12,490 \$	11,660 \$	13,560 \$	11,750 \$	11,710 \$
Volume	49 176 318	611 642	60 369	20 423	153 132	40 618	141 609	179 663	140 298	259 074	127 491
<b>Décembre 2020</b>											
Haut	58,670 \$	15,230 \$	14,150 \$	14,250 \$	14,250 \$	14,920 \$	14,980 \$	14,200 \$	15,960 \$	14,290 \$	14,640 \$
Bas	54,310 \$	14,200 \$	13,300 \$	13,600 \$	13,380 \$	14,170 \$	13,860 \$	13,360 \$	14,850 \$	13,290 \$	13,220 \$
Volume	98 974 886	465 503	92 342	37 804	360 825	27 558	109 336	186 593	984 868	276 849	175 208

	ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG										
	SÉRIE AF (BCE.PR.F)	SÉRIE AG (BCE.PR.G)	SÉRIE AH (BCE.PR.H)	SÉRIE AI (BCE.PR.I)	SÉRIE AJ (BCE.PR.J)	SÉRIE AK (BCE.PR.K)	SÉRIE AL (BCE.PR.L)	SÉRIE AM (BCE.PR.M)	SÉRIE AN (BCE.PR.N)	SÉRIE AO (BCE.PR.O)	SÉRIE AQ (BCE.PR.Q)
<b>Janvier 2020</b>											
Haut	16,240 \$	15,260 \$	16,180 \$	15,230 \$	16,170 \$	14,550 \$	14,410 \$	14,920 \$	15,400 \$	20,500 \$	19,460 \$
Bas	15,260 \$	14,550 \$	15,300 \$	14,600 \$	15,350 \$	13,560 \$	13,750 \$	14,190 \$	14,510 \$	19,120 \$	18,600 \$
Volume	192 854	52 820	701 351	141 043	1 403 207	628 052	24 618	167 271	40 835	178 741	190 913
<b>Février 2020</b>											
Haut	16,250 \$	15,060 \$	15,880 \$	15,060 \$	15,880 \$	14,220 \$	14,270 \$	14,730 \$	14,910 \$	20,510 \$	19,290 \$
Bas	14,250 \$	13,510 \$	14,150 \$	13,300 \$	14,300 \$	12,720 \$	13,310 \$	13,680 \$	14,450 \$	19,400 \$	17,580 \$
Volume	71 142	18 203	164 739	55 396	88 096	294 783	16 154	105 175	181 090	90 661	195 684
<b>Mars 2020</b>											
Haut	15,050 \$	13,830 \$	14,200 \$	13,600 \$	14,380 \$	13,000 \$	13,000 \$	13,500 \$	14,200 \$	19,150 \$	18,510 \$
Bas	9,410 \$	8,750 \$	8,550 \$	8,600 \$	8,750 \$	8,160 \$	8,000 \$	8,550 \$	9,300 \$	12,380 \$	12,000 \$
Volume	259 068	124 923	342 781	134 636	272 762	1 764 923	45 615	510 332	45 171	147 752	206 661
<b>Avril 2020</b>											
Haut	14,000 \$	11,590 \$	11,600 \$	11,510 \$	11,860 \$	11,560 \$	10,980 \$	11,980 \$	11,750 \$	17,000 \$	16,840 \$
Bas	11,460 \$	10,010 \$	10,050 \$	10,010 \$	10,280 \$	10,270 \$	9,750 \$	10,710 \$	10,550 \$	14,970 \$	14,600 \$
Volume	419 240	48 324	293 391	62 388	122 947	900 376	17 351	373 760	9 680	94 187	346 371
<b>Mai 2020</b>											
Haut	13,770 \$	11,800 \$	11,560 \$	12,000 \$	11,630 \$	11,850 \$	11,080 \$	12,000 \$	12,000 \$	17,270 \$	16,800 \$
Bas	12,560 \$	10,710 \$	10,560 \$	10,700 \$	10,700 \$	10,370 \$	9,700 \$	11,020 \$	10,840 \$	16,010 \$	15,320 \$
Volume	193 923	60 987	102 580	113 166	75 045	420 975	26 187	121 108	26 322	38 510	287 004
<b>Juin 2020</b>											
Haut	13,480 \$	11,600 \$	11,550 \$	11,830 \$	11,600 \$	11,050 \$	10,690 \$	11,800 \$	11,840 \$	17,100 \$	16,900 \$
Bas	12,590 \$	10,700 \$	10,560 \$	10,590 \$	10,650 \$	10,290 \$	9,970 \$	11,000 \$	11,000 \$	16,210 \$	15,340 \$
Volume	140 877	167 934	144 689	266 587	138 853	397 848	26 659	114 436	33 147	63 705	205 991
<b>Juillet 2020</b>											
Haut	14,110 \$	11,950 \$	12,010 \$	11,700 \$	12,000 \$	11,770 \$	11,000 \$	12,740 \$	12,550 \$	18,570 \$	18,680 \$
Bas	12,630 \$	10,540 \$	10,670 \$	10,660 \$	10,680 \$	10,350 \$	9,810 \$	11,160 \$	10,790 \$	16,210 \$	15,850 \$
Volume	202 372	149 000	228 534	31 115	249 287	331 748	22 761	154 396	22 632	47 880	75 056
<b>Août 2020</b>											
Haut	14,990 \$	12,750 \$	12,830 \$	13,000 \$	12,970 \$	12,200 \$	11,500 \$	12,830 \$	12,500 \$	17,760 \$	17,690 \$
Bas	13,500 \$	11,600 \$	11,750 \$	11,700 \$	11,720 \$	11,090 \$	10,760 \$	12,000 \$	12,070 \$	17,010 \$	16,520 \$
Volume	268 005	63 501	253 004	167 581	102 076	481 747	30 805	89 369	23 982	224 289	74 857
<b>Septembre 2020</b>											
Haut	15,520 \$	13,100 \$	13,500 \$	13,270 \$	13,400 \$	12,300 \$	11,500 \$	12,980 \$	12,600 \$	18,100 \$	17,740 \$
Bas	14,010 \$	12,200 \$	12,180 \$	12,200 \$	12,230 \$	11,430 \$	10,900 \$	12,040 \$	11,820 \$	17,450 \$	16,610 \$
Volume	68 027	112 152	114 621	29 804	95 725	470 208	13 846	199 735	23 600	60 047	90 867
<b>Octobre 2020</b>											
Haut	14,740 \$	12,850 \$	12,840 \$	12,960 \$	12,860 \$	11,800 \$	11,390 \$	12,440 \$	12,230 \$	18,550 \$	17,400 \$
Bas	13,590 \$	11,990 \$	11,770 \$	11,990 \$	11,900 \$	11,180 \$	10,850 \$	11,900 \$	11,750 \$	17,470 \$	16,540 \$
Volume	106 765	21 431	117 127	48 422	37 356	359 320	10 232	126 558	15 704	91 706	164 479
<b>Novembre 2020</b>											
Haut	15,170 \$	13,600 \$	13,490 \$	13,520 \$	13,500 \$	12,690 \$	12,000 \$	13,250 \$	12,490 \$	19,400 \$	18,720 \$
Bas	13,400 \$	11,790 \$	11,730 \$	11,810 \$	11,790 \$	11,350 \$	10,850 \$	12,300 \$	11,630 \$	17,690 \$	16,630 \$
Volume	73 334	25 946	75 858	20 574	101 816	841 095	17 806	112 537	42 737	48 789	122 421
<b>Décembre 2020</b>											
Haut	15,930 \$	14,230 \$	14,240 \$	14,310 \$	14,240 \$	13,410 \$	12,740 \$	13,890 \$	13,450 \$	19,770 \$	18,900 \$
Bas	14,710 \$	13,490 \$	13,340 \$	13,310 \$	13,340 \$	12,350 \$	11,830 \$	12,960 \$	12,480 \$	19,100 \$	18,130 \$
Volume	116 112	85 041	298 114	57 720	99 903	948 923	14 097	122 346	32 033	81 636	261 365

## 6 Dividendes et politique de distribution de dividendes

Le conseil d'administration de BCE évalue de temps à autre la pertinence de la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE. La politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE est actuellement établie à un ratio de distribution cible<sup>(1)</sup> se situant entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup>. Notre objectif consiste à obtenir une croissance du dividende et à maintenir notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette cible et l'équilibre entre nos priorités stratégiques, dont la poursuite de l'investissement dans l'infrastructure réseau stratégique pour les services sur fil et sans fil et le maintien de notations élevées. Pour 2020, notre ratio de distribution des dividendes a été de 89 %, ce qui est supérieur à la fourchette cible, étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19. En raison de l'accélération prévue des dépenses d'investissement et des répercussions financières de la pandémie de COVID-19 attendues qui devraient continuer de se faire sentir en 2021, le ratio de distribution de BCE devrait demeurer supérieur à la fourchette cible pour 2021.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, du rapport de gestion 2020 de BCE, aux pages 39 à 41 du rapport annuel 2020 de BCE.

La politique de distribution de dividendes de BCE, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue, ni que le dividende sur actions ordinaires sera majoré, ni que des dividendes seront déclarés. Ultimement, les augmentations du dividende et la déclaration de dividendes par le conseil d'administration de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, dans la présente notice annuelle.

Le tableau qui suit présente les augmentations du dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE à compter du dividende trimestriel à payer le 15 avril 2018.

DATE DE L'ANNONCE	MONTANT DE L'AUGMENTATION	PRISE D'EFFET
8 février 2018	5,2 % (de 2,87 \$ par action à 3,02 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2018
7 février 2019	5,0 % (de 3,02 \$ par action à 3,17 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2019
6 février 2020	5,0 % (de 3,17 \$ par action à 3,33 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2020
4 février 2021	5,1 % (de 3,33 \$ par action à 3,50 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2021

(1) Les termes flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Nous excluons les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents. Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes sur actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable. Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

Les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de BCE sont, s'ils sont déclarés, payés chaque trimestre, sauf pour les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de série S, de série Y, de série AB, de série AD, de série AE, de série AH et de série AJ, lesquels, s'ils sont déclarés, sont payés chaque mois.

Le tableau suivant présente le montant des dividendes en trésorerie déclarés pour chaque action ordinaire de BCE et pour chaque action privilégiée de premier rang de série R, de série S, de série T, de série Y, de série Z, de série AA, de série AB, de série AC, de série AD, de série AE, de série AF, de série AG, de série AH, de série AI, de série AJ, de série AK, de série AL, de série AM, de série AN, de série AO et de série AQ en 2020, en 2019 et en 2018.

	2020	2019	2018
Actions ordinaires	3,33 \$	3,17 \$	3,02 \$
Actions privilégiées de premier rang			
Série R	0,96300 \$	1,03250 \$	1,0325 \$
Série S	0,66019 \$	0,98748 \$	0,91392 \$
Série T	0,75475 \$	0,75475 \$	0,75475 \$
Série Y	0,66019 \$	0,98748 \$	0,91392 \$
Série Z	0,97600 \$	0,97600 \$	0,976 \$
Série AA	0,90252 \$	0,90252 \$	0,90252 \$
Série AB	0,66019 \$	0,98748 \$	0,91392 \$
Série AC	1,09500 \$	1,09500 \$	1,095 \$
Série AD	0,66019 \$	0,98748 \$	0,91392 \$
Série AE	0,66019 \$	0,98748 \$	0,91392 \$
Série AF	0,96625 \$	0,77750 \$	0,7775 \$
Série AG	0,70000 \$	0,70000 \$	0,70 \$
Série AH	0,66019 \$	0,98748 \$	0,91392 \$
Série AI	0,68750 \$	0,68750 \$	0,6875 \$
Série AJ	0,66019 \$	0,98748 \$	0,91392 \$
Série AK	0,73850 \$	0,73850 \$	0,7385 \$
Série AL	0,70180 \$	0,88996 \$	0,77374 \$
Série AM	0,69100 \$	0,69100 \$	0,691 \$
Série AN	0,75445 \$	0,94245 \$	0,82625 \$
Série AO	1,06500 \$	1,06500 \$	1,065 \$
Série AQ	1,20300 \$	1,20300 \$	1,097625 \$

# 7 Nos administrateurs et membres de la haute direction

## 7.1 Administrateurs

Le tableau ci-dessous présente les administrateurs de BCE, leur lieu de résidence, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés et leur poste principal en date du 4 mars 2021.

En vertu des règlements de BCE, chacun des administrateurs occupe son poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à sa démission, si elle survient avant.

NOM, PROVINCE OU ÉTAT ET PAYS DE RÉSIDENCE	DATE D'ÉLECTION OU DE NOMINATION AU CONSEIL DE BCE	POSTE PRINCIPAL EN DATE DU 4 MARS 2021
Barry K. Allen, Floride, États-Unis	Mai 2009	Associé responsable de l'exploitation, Providence Equity Partners LLC (société de capital d'investissement privé axée sur les placements dans les médias, le divertissement, les communications et l'information), depuis septembre 2007
Mirko Bibic, Ontario, Canada	Janvier 2020	Président et chef de la direction, BCE et Bell Canada, depuis janvier 2020
Robert E. Brown, Québec, Canada	Mai 2009	Administrateur de sociétés, depuis octobre 2009
David F. Denison, FCPA, FCA, Ontario, Canada	Octobre 2012	Administrateur de sociétés, depuis juin 2012, et comptable professionnel agréé
Robert P. Dexter, Nouvelle-Écosse, Canada	Novembre 2014	Président du conseil et chef de la direction, Maritime Travel Inc. (société de voyages intégrée), depuis juillet 1979
Ian Greenberg, Québec, Canada	Juillet 2013	Administrateur de sociétés, depuis juillet 2013
Katherine Lee, Ontario, Canada	Août 2015	Administratrice de sociétés, depuis mars 2018, et comptable professionnelle agréée
Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, Québec, Canada	Avril 2016	Administratrice de sociétés, depuis avril 2016, et comptable professionnelle agréée
Sheila A. Murray, Ontario, Canada	Mai 2020	Administratrice de sociétés, depuis avril 2019
Gordon M. Nixon, Ontario, Canada	Novembre 2014	Président du conseil d'administration, BCE et Bell Canada, depuis avril 2016, et administrateur de sociétés, depuis septembre 2014
Louis P. Pagnutti, FCPA, FCA, Ontario, Canada	Novembre 2020	Administrateur de sociétés, depuis septembre 2020, et comptable professionnel agréé
Thomas E. Richards Floride, États-Unis	Mai 2020	Administrateur de sociétés, depuis janvier 2020
Calin Rovinescu, C.M., Québec, Canada	Avril 2016	Administrateur de sociétés, depuis février 2021
Karen Sheriff, Ontario, Canada	Avril 2017	Administratrice de sociétés, depuis octobre 2016
Robert C. Simmonds, Ontario, Canada	Mai 2011	Président du conseil, Lenbrook Corporation (distributeur national de composantes électroniques et d'appareils radio), depuis avril 2002
Paul R. Weiss, FCPA, FCA, Ontario, Canada	Mai 2009	Administrateur de sociétés, depuis avril 2008, et comptable professionnel agréé

## POSTE OCCUPÉ ANTÉRIEUREMENT

Tous les administrateurs de BCE ont occupé les postes susmentionnés ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein des mêmes sociétés ou de sociétés ou d'organisations associées au cours des cinq dernières années ou plus, à l'exception des administrateurs énumérés ci-après.

NOM	POSTE OCCUPÉ ANTÉRIEUREMENT
Katherine Lee	Chef de la direction de 3 Angels Holdings Limited (société de portefeuille immobilière), de 2016 à mars 2018
Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA	Présidente du conseil et présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins (premier groupe financier coopératif du Canada), de 2008 à avril 2016
Sheila A. Murray	Présidente de CI Financial Corp. (société de fonds de placement), de 2016 à mars 2019; vice-présidente exécutive, avocate en chef et secrétaire générale de CI Financial Corp., de 2009 à 2016
Louis P. Pagnutti, FCPA, FCA	Associé directeur mondial de Ernst and Young (EY) (cabinet de services professionnels), de 2013 à septembre 2020
Thomas E. Richards	Président-directeur du conseil d'administration de CDW Corporation (fournisseur de solutions intégrées de technologies de l'information) de décembre 2018 à décembre 2019; président du conseil, président et chef de la direction de CDW Corporation de 2013 à décembre 2018
Calin Rovinescu, C.M.	Président et chef de la direction d'Air Canada (compagnie aérienne), d'avril 2009 à février 2021
Karen Sheriff	Présidente et chef de la direction de Les Réseaux Q9 Inc. (un fournisseur de services de centres de données), de 2015 à octobre 2016

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous présente la liste des comités du conseil d'administration de BCE et de leurs membres au 4 mars 2021.

COMITÉ	MEMBRES
Audit	Louis P. Pagnutti (président) Ian Greenberg, Katherine Lee, Monique F. Leroux, Thomas E. Richards, Paul R. Weiss
Gouvernance	Monique F. Leroux (présidente) Barry K. Allen, Robert E. Brown, David F. Denison, Katherine Lee, Robert C. Simmonds
Ressources en cadres et rémunération	David F. Denison (président) Barry K. Allen, Robert E. Brown, Robert P. Dexter, Ian Greenberg, Sheila A. Murray, Thomas Richards, Calin Rovinescu
Risque et caisse de retraite	Calin Rovinescu (président) Robert P. Dexter, Sheila A. Murray, Louis P. Pagnutti, Karen Sheriff, Robert C. Simmonds, Paul R. Weiss

## 7.2 Membres de la haute direction

Les changements suivants dans l'équipe de la haute direction ont pris effet en janvier 2021 :

- M. Wade Oosterman a pris la direction opérationnelle de Bell Média à la suite du départ de Randy Lennox, et est devenu président de Bell Média et vice-président principal de BCE et de Bell Canada. M. Oosterman occupait auparavant le poste de vice-président principal et de président de groupe, en plus d'être chef de la gestion de la marque de Bell.

- M<sup>me</sup> Devorah Lithwick a été nommée première vice-présidente et chef de la gestion de la marque de Bell Canada, tandis que M. Oosterman se consacre entièrement à ses fonctions au sein de Bell Média. M<sup>me</sup> Lithwick occupait auparavant le poste de première vice-présidente, Gestion de la marque.
- M. Robert Malcolmson est devenu vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires de BCE et de Bell Canada. M. Malcolmson occupait auparavant le poste de chef des affaires réglementaires.

Le tableau qui suit présente la liste des hauts dirigeants de BCE et de Bell Canada, leur lieu de résidence et le poste qu'ils occupaient au sein de BCE ou de Bell Canada en date du 4 mars 2021.

NOM	PROVINCE ET PAYS DE RÉSIDENCE	POSTE OCCUPÉ AU SEIN DE BCE OU DE BELL CANADA
Mirko Bibic	Ontario, Canada	Président et chef de la direction (BCE et Bell Canada)
Michael Cole	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef de l'information (Bell Canada)
Claire Gillies	Ontario, Canada	Présidente, Bell Mobilité (Bell Canada)
Stephen Howe	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef du développement technologique (Bell Canada)
Rizwan Jamal	Ontario, Canada	Président, Services résidentiels et petites entreprises (Bell Canada)
Blaik Kirby	Ontario, Canada	Président de groupe, Bell Mobilité et Services résidentiels et petites entreprises (Bell Canada)
Glen LeBlanc	Nouvelle-Écosse, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires financières (BCE et Bell Canada)
Bernard le Duc	Ontario, Canada	Chef des ressources humaines et vice-président exécutif, Services généraux (BCE et Bell Canada)
Devorah Lithwick	Ontario, Canada	Première vice-présidente et chef de la gestion de la marque (Bell Canada)
Thomas Little	Ontario, Canada	Président, Bell Marchés Affaires (Bell Canada)
Robert Malcolmson	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires (BCE et Bell Canada)
Karine Moses	Québec, Canada	Première vice-présidente, développement de contenu et nouvelles et présidente, direction du Québec
Wade Oosterman	Ontario, Canada	Président, Bell Média et vice-président principal (BCE et Bell Canada)
John Watson	Ontario, Canada	Président de groupe, Expérience client (Bell Canada)

Tous nos hauts dirigeants ont occupé leur poste actuel ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein de BCE ou de Bell Canada au cours des cinq dernières années ou plus.

## 7.3 Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction

Au 31 décembre 2020, les administrateurs et les membres de la haute direction de BCE, élus ou nommés à cette date, en tant que groupe étaient, directement ou indirectement, les propriétaires véritables de

538 329 actions ordinaires (ou moins de 0,1 %) de BCE, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces dernières.

## 8 Litiges

Dans le cours normal de nos affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. La présente rubrique décrit les litiges importants dans lesquels nous étions impliqués au 4 mars 2021 ou qui se sont terminés en 2020. Cette liste n'est pas exhaustive et nous sommes impliqués dans un certain nombre d'autres litiges. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 4 mars 2021, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

### **ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LE TAUX D'INDEXATION DES PRESTATIONS DE RETRAITE**

Le 16 janvier 2018, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario contre Bell Canada, Bell Mobilité, Bell Média et Expertech, le motif allégué étant que le taux d'indexation en vertu du régime de retraite de Bell Canada n'a pas été calculé correctement pour 2017. La poursuite visait l'autorisation d'une action collective incluant toutes les personnes, peu importe où elles demeurent, qui sont ou ont été des participants au régime de retraite de Bell Canada, ou qui étaient d'une autre manière en droit de recevoir les prestations prévues dans le cadre de ce régime, et qui étaient en droit de recevoir des prestations de retraite indexées au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ainsi que les conjoints, les successions, les héritiers, les bénéficiaires et les représentants des personnes décédées. La poursuite visait à obtenir des dommages-intérêts s'élevant à 150 millions \$ ou à tout autre montant plus élevé déterminé par la Cour, pour rupture de contrat en vertu du régime de retraite de Bell Canada, ainsi que pour manquement au devoir de fiduciaire en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Le 12 août 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a rendu sa décision autorisant l'action à titre d'action collective, mais elle a simultanément rejeté l'action sur le fond. Le 21 février 2020, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision de la Cour supérieure de l'Ontario sur le fond et a rendu un jugement sommaire en faveur du demandeur, retournant la poursuite à la Cour supérieure de l'Ontario qui devra rendre une décision concernant les dommages-intérêts et les autres questions auxiliaires.

### **ACTION COLLECTIVE ET ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LES MODIFICATIONS DES FRAIS DE SERVICE**

Le 27 novembre 2015, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada, Bell ExpressVu et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs dont les frais mensuels pour les services de

téléphonie filaire, les services Internet, le service Télé Fibe, le service de télé par satellite ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis novembre 2012. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs ou de la diminution du rabais sur les forfaits n'étaient pas conformes à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec. L'action vise à obtenir le remboursement, depuis novembre 2012, de l'augmentation des tarifs mensuels ou de la diminution du rabais sur les forfaits ainsi qu'un paiement en dommages-intérêts punitifs d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective. Le 10 juillet 2017, la Cour a autorisé l'action à titre d'action collective.

Le 12 décembre 2018, une autre demande d'autorisation d'intenter une action collective contre les filiales régionales Télébec, société en commandite et Cablevision du Nord de Québec Inc. a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs et de toutes les entités commerciales dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, les services de télé ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis décembre 2015. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs ou de la diminution du rabais sur les forfaits n'étaient pas conformes à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec. L'action vise à obtenir le remboursement, depuis décembre 2015, de l'augmentation des tarifs mensuels ou de la diminution du rabais sur les forfaits ainsi qu'un paiement de dommages-intérêts punitifs d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective. Cette action n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

### **ACTION COLLECTIVE ET ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LE PROGRAMME DE PUBLICITÉ PERTINENTE**

Les 14 et 16 avril 2015, respectivement, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec et une requête introductive d'instance a été déposée contre ces deux parties en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario (collectivement, les poursuites). Ensemble, les poursuites visent l'autorisation d'une action collective nationale incluant les clients de Bell Mobilité qui étaient abonnés à des services de données mobiles entre le 16 novembre 2013 et le 13 avril 2015. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour rupture de contrat, violation des lois sur la protection du consommateur applicables, violation du Code civil du Québec, atteinte à la vie privée, négligence, abus de confiance, enrichissement injustifié et renonciation au recours délictuel découlant de l'utilisation et de la divulgation non autorisées alléguées de renseignements personnels, par Bell Canada et Bell Mobilité, dans le cadre du programme de publicité pertinente. Des dommages-intérêts punitifs non précisés sont également réclamés. Le 16 novembre 2017, la Cour a suspendu l'action déposée au Québec. Le 13 mai 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé l'action ontarienne à titre d'action collective nationale contre Bell Mobilité pour la période allant du 16 novembre 2013 au 14 avril 2015.

## POURSUITES EN CONTREFAÇON DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CONCERNANT LES SYSTÈMES DE TÉLÉ IP

Le 23 avril 2013, une action a été déposée devant la Cour fédérale contre Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, société en commandite) (maintenant Bell Canada) par Mediatube Corp. (Mediatube) et NorthVu Inc. La poursuite alléguait que les défendeurs, dans le cadre de leurs activités de développement et de leur utilisation des systèmes de télé IP, ont contrefait un brevet appartenant à NorthVu Inc. et à l'égard duquel Mediatube détenait une licence. En plus d'une demande de jugement déclaratoire et d'ordonnance d'injonction, les demandeurs réclamaient des dommages-intérêts au titre des redevances impayées relativement aux revenus que les défendeurs ont tirés de leurs services de télé IP (les demandeurs estimaient que la valeur pécuniaire de ces redevances était supérieure à 350 millions \$) ou un montant calculé à partir des bénéfices des défendeurs, ainsi que des dommages-intérêts punitifs. Le 4 janvier 2017, la Cour fédérale a rejeté l'action, ayant jugé que Bell Canada n'avait pas enfreint le brevet et que les réclamations en dommages-intérêts punitifs étaient dénuées de fondement. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision devant la Cour d'appel fédérale. Le demandeur, NorthVu Inc., s'étant désisté de son appel, Mediatube est la seule partie en appel de la décision. Le 11 juin 2019, la Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel de Mediatube et, le 10 septembre 2019, Mediatube a demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'en appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale. Le 19 mars 2020, la Cour suprême du Canada a refusé la demande d'autorisation d'appel de Mediatube. Par conséquent, cette poursuite est désormais terminée.

Le 19 janvier 2018, une action a été intentée devant la Cour fédérale contre BCE Inc., Bell Canada, Bell Aliant Communications régionales inc., Bell MTS Inc. et NorthernTel, société en commandite, par Rovi Guides, Inc. et Tivo Solutions Inc. Les mêmes demandeurs ont déposé des poursuites distinctes et semblables contre d'autres entreprises de télécommunications et de câblodistribution canadiennes. La poursuite allègue que les défendeurs, dans le cadre de leurs activités de fabrication, de distribution et de vente ainsi que de leur utilisation de certaines caractéristiques de leurs systèmes de télé IP, ont enfreint six brevets détenus par les plaignants. La poursuite allègue également que les défendeurs, dans le cadre de leurs activités de commercialisation et de soutien de la clientèle, ont incité les utilisateurs à enfreindre les brevets. En plus d'une demande de jugement déclaratoire et d'ordonnance d'injonction, les demandeurs réclament des dommages-intérêts sous la forme de redevances impayées relativement aux revenus que les défendeurs ont tirés de leur service de télé IP ou un montant calculé à partir des bénéfices des défendeurs. Le 25 mai 2018, les demandeurs ont abandonné la poursuite relativement à deux des six brevets faisant l'objet de l'infraction alléguée. L'action ayant été scindée en phases distinctes ayant trait, d'une part, à la responsabilité, et d'autre part, aux dommages, le procès sur le fond à l'égard de la phase portant sur la responsabilité a pris fin en janvier 2021. Le tribunal n'a pas encore rendu sa décision. Bell Canada a l'intention d'exercer tous les recours possibles en matière d'indemnisation auprès de tiers qui fournissent la propriété intellectuelle sur laquelle reposent ses services de télé IP.

## ACTIONS COLLECTIVES RELATIVEMENT À L'AUGMENTATION DES FRAIS DE RETARD

Le 28 octobre 2010, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de toutes les personnes physiques et sociétés du Canada, de 50 employés ou moins, à qui ont été facturés des frais de retard depuis juin 2010. Les demandeurs allèguent que l'augmentation appliquée par Bell Canada et Bell Mobilité, qui faisait passer de 2 % à 3 % par mois les frais de retard imputés aux clients qui n'avaient pas payé leurs factures à la date d'échéance, est invalide. L'action vise à obtenir une ordonnance requérant que Bell Canada et Bell Mobilité remboursent aux membres de l'action collective tous les frais de retard qui excèdent 2 % par mois. En plus du remboursement de ces montants, les demandeurs cherchent par l'action collective à obtenir le paiement de dommages-intérêts et de dommages punitifs. Le 16 décembre 2011, la Cour a autorisé l'action des demandeurs, mais a limité le groupe aux résidents de la province de Québec en ce qui concerne les services de téléphonie résidentielle, sans fil et Internet.

Le 10 janvier 2012, une autre demande visant à obtenir l'autorisation d'intenter une action collective identique a été déposée devant la Cour supérieure du Québec contre Bell ExpressVu relativement aux services de télé, laquelle a été ultérieurement modifiée pour ajouter Bell Canada à titre de défendeur. Le 19 décembre 2014, la Cour a autorisé cette action à titre d'action collective.

## ACTION COLLECTIVE ET ACTION COLLECTIVE PROJÉTÉE CONCERNANT LES MINUTES ARRONDIES À LA HAUSSE

Le 25 juillet 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario contre BCE Inc., au nom de tous les clients de ses services interurbains résidentiels au Canada qui, depuis juillet 2002, voient la durée de leurs appels arrondie à la hausse à la prochaine minute aux fins de facturation (la première action collective concernant les minutes arrondies à la hausse). Le 18 août 2008, une requête introductive d'instance semblable (la deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse) a été déposée contre Bell Mobilité devant le même tribunal, au nom de tous les clients canadiens de Bell Mobilité qui, depuis juillet 2002, voient leur utilisation sur un appareil sans fil arrondie à la hausse à la prochaine minute. Les actions collectives allèguent que BCE Inc. et Bell Mobilité, respectivement, ont présenté de l'information trompeuse et n'ont pas indiqué qu'elles arrondissaient à la hausse à la prochaine minute le calcul de la durée des appels interurbains ou de l'utilisation des services sans fil. Les actions collectives réclament le remboursement de tous les montants reçus par BCE Inc. et Bell Mobilité à la suite de l'arrondissement à la hausse des frais facturés par minute pour les appels interurbains résidentiels et l'utilisation des services sans fil. Initialement, chaque action collective réclamait un montant de 20 millions \$ en dommages-intérêts généraux, un montant de 1 million \$ en coûts liés à l'administration et à la distribution des dommages-intérêts et un montant de 5 millions \$ en dommages-intérêts punitifs. Le 15 janvier 2014, la deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse a été modifiée afin d'inclure une allégation de violation de contrat et d'augmenter le montant réclamé en dommages-intérêts généraux à 500 millions \$ et le montant réclamé en dommages-intérêts punitifs, à 20 millions \$. La requête en certification relativement à la deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse a été accueillie le 25 novembre 2014, pour la période allant du 18 août 2006 au 1<sup>er</sup> octobre 2009. La requête en certification relativement à la première action collective concernant les minutes arrondies à la hausse n'a pas encore été tranchée.

## **ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LES « FRAIS DU 9-1-1 »**

Le 26 juin 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan, contre un certain nombre de fournisseurs de services de télécommunications, y compris Bell Mobilité, Bell MTS Inc. et Bell Aliant, société en commandite (maintenant Bell Mobilité, à titre de successeur de l'entreprise de services sans fil de Bell Aliant, société en commandite), au nom de certains clients allégués. La poursuite visait également BCE Inc. et Bell Canada. La requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations et de la collusion relativement à certains « frais du 9-1-1 » facturés par les fournisseurs de services de télécommunications à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts non précisés, des dommages-intérêts punitifs ainsi que la comptabilisation des « frais du 9-1-1 » perçus et la création d'une fiducie judiciaire pour ces frais. La poursuite vise l'autorisation d'une action collective nationale incluant l'ensemble des clients des fournisseurs de services de télécommunications, peu importe où ils demeurent au Canada. Le 22 juillet 2013, les demandeurs ont présenté une requête introductive d'instance modifiée dans laquelle BCE Inc. et Bell Canada n'apparaissent plus comme défendeurs et dans laquelle des allégations d'enrichissement injustifié et de violation des lois provinciales sur la protection du consommateur et de la *Loi sur la concurrence* avaient été ajoutées. L'action n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

## **ACTION COLLECTIVE RELATIVEMENT AUX FRAIS D'ACCÈS AU SYSTÈME DE SERVICES SANS FIL**

Le 9 août 2004, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services de communications sans fil, notamment Bell Mobilité et Bell Aliant, société en commandite (maintenant Bell Mobilité, à titre de successeur de l'entreprise de services sans fil de Bell Aliant, société en commandite), au nom de certains clients allégués. Cette requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations, un enrichissement injustifié et de la collusion relativement à certains frais d'accès au système et frais de licences facturés par les fournisseurs de services de télécommunications sans fil à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts généraux ainsi que des dommages-intérêts punitifs non précisés. Le 17 septembre 2007, la Cour a autorisé, au seul motif d'enrichissement injustifié, une action collective nationale incluant l'ensemble des clients des fournisseurs de services de communications sans fil des défendeurs, peu importe où ils demeurent au Canada, sur la base d'un groupe dont les membres en Saskatchewan peuvent s'exclure et sur la base d'un groupe à adhésion optionnelle pour les membres ailleurs au Canada.

## **AUTRES**

Nous faisons l'objet d'autres réclamations et litiges dans le cours normal de nos activités actuelles et passées, y compris des actions collectives, des différends liés à l'emploi, des différends contractuels, des différends avec des concurrents et des différends avec des clients. Dans le cadre de certains litiges et réclamations, le demandeur réclame des dommages-intérêts ainsi que d'autres réparations qui, s'ils étaient accordés, pourraient entraîner des dépenses importantes de notre part ou des changements liés à nos pratiques commerciales.

---

## 9 Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun administrateur ou membre de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ni aucune personne associée ou liée à un administrateur ou à un membre de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ne détient un intérêt important relatif aux opérations conclues au cours des trois exercices les plus récents ou au cours de l'exercice en cours, qui aurait eu une incidence significative sur nous ou qui pourrait raisonnablement en avoir une.

---

## 10 Intérêts des experts

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a préparé le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à nos états financiers consolidés audités et le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant de BCE au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et au sens de la loi américaine *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ainsi que des règles et des règlements adoptés en application de cette loi par la SEC et par le Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB).

---

## 11 Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires et privilégiées de BCE au Canada est Société de fiducie AST (Canada), dont les bureaux principaux sont situés : à Montréal, au Québec; à Toronto, en Ontario; à Calgary, en Alberta; et à Vancouver, en Colombie-Britannique. Aux États-Unis, il s'agit d'American Stock Transfer & Trust Company, LLC, dont le bureau principal est situé à Brooklyn, à New York.

Le registre des débetures canadiennes et des débetures canadiennes subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de Compagnie Trust BNY Canada (BNY), agissant à titre de mandataire pour Compagnie Trust CIBC Mellon (CIBC Mellon), à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débetures canadiennes sont offerts aux bureaux principaux de BNY, agissant à titre de mandataire pour CIBC Mellon, à Montréal et à Toronto.

Le registre des billets de Bell MTS Inc., repris par Bell Canada, est conservé au bureau principal de Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des billets sont offerts aux bureaux de Computershare, à Montréal, Toronto et Calgary.

Le registre des billets américains de Bell Canada, émis en vertu de son acte de fiducie américain de 2016, est conservé au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York; les services d'inscription, d'échange et de transfert de ces billets américains sont également offerts au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York.

---

## 12 Pour des renseignements supplémentaires

La présente notice annuelle de même que les rapports annuels et trimestriels aux actionnaires de BCE et ses communiqués sont diffusés sur le site Web de BCE, à l'adresse [BCE.ca](http://BCE.ca).

Des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui concerne la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre des plans de rémunération sous forme de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de BCE concernant sa plus récente assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements supplémentaires concernant BCE se trouvent sur le site SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com), et sur EDGAR, à l'adresse [sec.gov](http://sec.gov). Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers consolidés audités de BCE et le rapport de gestion connexe pour le dernier exercice de BCE, lesquels sont inclus dans le rapport annuel 2020 de BCE. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport de gestion annuel ou trimestriel de BCE en en faisant la demande auprès du groupe Relations avec les investisseurs de BCE par courrier au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, 8<sup>e</sup> étage, Verdun (Québec) H3E 3B3 ou en envoyant un courriel à l'adresse [relations.investisseurs@bce.ca](mailto:relations.investisseurs@bce.ca).

Renseignements aux actionnaires 1-800-561-0934

Relations avec les investisseurs 1-800-339-6353

# 13 Annexe 1 – Information sur le comité d'audit

Le comité d'audit de BCE (le comité d'audit) a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe;
- la conformité de BCE avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes;
- la performance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
- la responsabilité de la direction relativement à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne et à la présentation de rapports à l'égard de celui-ci;
- les risques auxquels BCE est exposée en matière de présentation de l'information financière.

## COMPÉTENCES FINANCIÈRES ET EXPERTISE DES MEMBRES AINSI QUE POSTES OCCUPÉS SIMULTANÉMENT PAR CEUX-CI

En vertu de la *Loi Sarbanes-Oxley of 2002* et des règles connexes de la SEC, BCE est tenue d'indiquer si son comité d'audit compte parmi ses membres au moins un « expert financier du comité d'audit » au sens de ces règles. De plus, le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et les règles en matière de gouvernance de la NYSE suivis par BCE exigent que tous les membres du comité d'audit aient des « compétences financières » et soient « indépendants ».

Le conseil d'administration de BCE a établi que tous les membres du comité d'audit de 2020 avaient des compétences financières et étaient indépendants, qu'il en va de même de tous les membres du comité d'audit actuel, et que le président actuel du comité d'audit, M. L. P. Pagnutti, ainsi que M<sup>me</sup> K. Lee, M<sup>me</sup> M. F. Leroux et M. P. R. Weiss sont des experts financiers du comité d'audit. Le tableau suivant présente la formation et l'expérience pertinentes de tous les membres du comité d'audit en 2020 ainsi que les membres actuels.

### FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

L. P. Pagnutti FCPA, FCA (président) (depuis janvier 2021)	M. Pagnutti siège au conseil d'administration de BCE depuis novembre 2020 et il est président du comité d'audit depuis janvier 2021. M. Pagnutti est administrateur de sociétés et a occupé le poste d'associé directeur mondial, facilitation des affaires, d'EY. Il a aussi été membre du comité exécutif mondial d'EY jusqu'à sa retraite, en septembre 2020. À titre d'associé directeur mondial, il était responsable des fonctions d'affaires d'EY à l'échelle mondiale. Il supervisait la stratégie d'EY et sa mise en œuvre au sein de tous les secteurs, notamment la technologie, les finances, la gestion des risques, les services juridiques, les services partagés et l'approvisionnement. M. Pagnutti s'est joint à l'équipe des services de certification d'EY en 1981, puis est passé à l'équipe de fiscalité en 1986. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction d'EY Canada et membre du comité exécutif des Amériques d'EY. Il a agi à titre d'associé directeur pour la région de l'Asie-Pacifique de 2010 à 2013. M. Pagnutti est également administrateur de DLA Piper International LLP et de DLA Piper Global (un cabinet de services professionnels). Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce obtenu avec distinction de l'Université Laurentienne. Il détient le titre de comptable professionnel agréé depuis 1983 et celui de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 2006. Il a siégé au conseil d'administration de la Fondation de l'hôpital Sunnybrook et de l'organisme Passeport pour ma réussite. M. Pagnutti est d'ailleurs à l'origine de la participation d'EY Canada à titre de partenaire bénévole national de Passeport pour ma réussite, qui aide les élèves du secondaire venant de familles à faible revenu ou de groupes sous-représentés à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires.
D. F. Denison, FCPA, FCA (jusqu'en décembre 2020)	M. Denison est administrateur de BCE depuis octobre 2012. M. Denison est un directeur de sociétés qui possède une vaste expérience dans le secteur des services financiers. De 2005 à 2012, il a agi à titre de président et chef de la direction de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (un organisme de gestion de placements). Auparavant, il a été président de Fidelity Investments Canada Limitée (entreprise de services financiers). Il a également occupé plusieurs postes de haute direction dans les secteurs des services bancaires d'investissement, de la gestion d'actifs et des services-conseils au Canada, aux États-Unis et en Europe. M. Denison est conseiller auprès de la société d'investissement du gouvernement de Singapour, de Whitehorse Liquidity Partners et de Sagard Holdings, en plus d'être coprésident du comité en placement de l'Université de Toronto. M. Denison est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques et en éducation de l'Université de Toronto, en plus d'être comptable professionnel agréé et Fellow de CPA Ontario. Il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 2014 et il a reçu un doctorat honorifique en droit de l'Université York en 2016. M. Denison est administrateur de la Banque Royale du Canada et président du conseil d'Element Fleet Management Corp.
R. P. Dexter (jusqu'en décembre 2020)	M. Dexter est administrateur de BCE depuis novembre 2014. Il est président du conseil et chef de la direction de Maritime Travel Inc. depuis 1979. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie et a été nommé conseiller de la reine en 1995. M. Dexter compte plus de 20 années d'expérience dans le secteur des communications, ayant été administrateur de Maritime Tel & Tel Limited de 1997 à 1999 avant de se joindre aux conseils d'administration d'Aliant, puis de Bell Aliant, jusqu'en octobre 2014. Il est également conseiller auprès du cabinet d'avocats Stewart McKelvey et il a été président du conseil de Sobeys Inc. et d'Empire Company Limited de 2004 à 2016. M. Dexter est également administrateur de High Liner Foods Incorporated et président du conseil de Wajax Corporation.
I. Greenberg	M. Greenberg est administrateur de BCE depuis juillet 2013. Il est administrateur de sociétés et l'un des quatre frères fondateurs d'Astral Media inc. (une société de médias). De 1995 à juillet 2013, M. Greenberg a été président et chef de la direction d'Astral Media inc. Il a été président du conseil de Cineplex inc., et il est membre de l'Ordre du mérite de la radiodiffusion et lauréat du prestigieux prix Ted Rogers and Velma Rogers Graham pour sa contribution unique au réseau de radiodiffusion canadien. Avec ses frères, il a également reçu le prix Eleanor Roosevelt Humanities pour leur soutien actif à de nombreuses organisations sectorielles et caritatives. M. Greenberg a été membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise et gouverneur de l'Hôpital général juif de Montréal. En 2013, il a été intronisé au Canadian Business Hall of Fame.

K. Lee	M <sup>me</sup> Lee est administratrice de BCE depuis août 2015 et administratrice de sociétés depuis mars 2018. M <sup>me</sup> Lee a été présidente et chef de la direction de GE Capital Canada (important fournisseur mondial de solutions de financement et de gestion de parcs de véhicules destinées aux moyennes entreprises ayant des activités dans un large éventail de secteurs économiques) de 2010 à février 2015. Avant d'occuper ce poste, M <sup>me</sup> Lee a été chef de la direction de GE Capital Real Estate au Canada de 2002 à 2010, en faisant une société de financement par emprunt et par émission d'actions à part entière. M <sup>me</sup> Lee s'est jointe à GE en 1994, où elle a occupé plusieurs postes, dont ceux de directrice, Fusions et acquisitions, pour les services-conseils auprès des caisses de retraite de GE Capital, basés à San Francisco, et de directrice générale de GE Capital Real Estate Korea, basée à Séoul et à Tokyo. De 2016 à 2018, M <sup>me</sup> Lee a été chef de la direction de 3 Angels Holdings Limited. M <sup>me</sup> Lee est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto. Elle est comptable professionnelle agréée et comptable agréée. Elle est active dans la communauté, parrainant des réseaux de femmes et des forums Asie-Pacifique. Elle est également administratrice du groupe Colliers International Inc. et de Public Sector Pension Investments.
M. F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA	M <sup>me</sup> Leroux est administratrice de BCE depuis avril 2016. Compagnon de l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne et du Temple de la renommée du secteur des valeurs mobilières, M <sup>me</sup> Leroux est administratrice de sociétés. Vice-présidente de Fiera Holdings Inc., elle siège à titre d'administratrice indépendante aux conseils d'administration de multinationales comme le Groupe Michelin (ML-France), de S&P Global Inc. (SPGI), d'Alimentation Couche-Tard Inc. (ATD) et de Lallemand Inc. (une société privée). Elle permet à ces conseils d'administration de profiter de sa vaste expérience, notamment, en tant qu'associée d'EY et présidente du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016. En mai 2020, M <sup>me</sup> Leroux a été nommée à la tête du Conseil sur la stratégie industrielle par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie du Canada. De 2016 à 2020, elle a été présidente du conseil d'Investissement Québec. Elle est également vice-présidente de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). De plus, M <sup>me</sup> Leroux est Membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec, chevalier de la Légion d'honneur (France) et récipiendaire du Prix Woodrow-Wilson (États-Unis). Elle a reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également docteur honoris causa de huit universités canadiennes en reconnaissance de sa contribution au secteur des affaires et à la collectivité.
T. E. Richards (depuis janvier 2021)	M. Richards est administrateur de BCE depuis mai 2020. M. Richards est administrateur de sociétés et a été président-directeur du conseil d'administration de CDW Corporation jusqu'en décembre 2019. Il a auparavant occupé le poste de président du conseil, président et chef de la direction de CDW Corporation jusqu'en décembre 2018. M. Richards a été nommé président et chef de la direction de CDW Corporation en octobre 2011 et président du conseil en janvier 2013. Avant de se joindre à CDW Corporation en 2009 à titre de président et chef de l'exploitation, il a été vice-président directeur et chef de l'exploitation de Qwest Communications International Inc. (une société de télécommunications) de 2008 à 2009 et auparavant, vice-président directeur du groupe des marchés d'affaires. M. Richards a également été président du conseil et chef de la direction de Clear Communications Corporation (une société de télécommunications) et vice-président directeur de Corporation Ameritech (une société de télécommunications). Il est président du conseil des fiduciaires de l'Université de Pittsburgh et vice-président du Conseil du centre médical de l'Université de Pittsburgh. Il est aussi administrateur de Northern Trust Corporation.
R. C. Simmonds (jusqu'en décembre 2020)	M. Simmonds est administrateur de BCE depuis mai 2011. En 2002, il est devenu président du conseil de Lenbrook Corporation, société dont il est l'un des fondateurs et l'un des administrateurs depuis 1977. Dirigeant chevronné du secteur canadien des télécommunications, il a occupé des postes au sein de sociétés ouvertes de 1994 à 2006. De 1985 à 2000, il a été président du conseil de Clearnet Communications Inc., société canadienne de communications sans fil concurrente qui a lancé deux réseaux mobiles numériques entièrement nouveaux. Considéré à l'échelle internationale comme un ingénieur en communications sans fil de premier plan et comme une sommité en matière de fréquences mobiles, M. Simmonds a joué un rôle clé dans l'élaboration des politiques canadiennes en matière de fréquences mobiles pendant plus de 30 ans. Il est président du comité des communications mobiles et personnelles du Conseil consultatif canadien de la radio, organisme qui fournit des conseils techniques impartiaux au ministère fédéral Innovation, Sciences et Développement économique, et il a été président du conseil de l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS). Titulaire d'un B. Sc. en génie électrique de l'Université de Toronto, M. Simmonds est également lauréat et membre du Temple de la renommée des télécommunications du Canada et lauréat de la médaille pour l'entrepreneuriat en génie de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario. En octobre 2013, M. Simmonds est devenu Fellow du Wireless World Research Forum (organisme qui se consacre à la recherche à long terme dans le secteur du sans-fil) en reconnaissance de sa contribution à ce secteur. En 2019, M. Simmonds a été intronisé au Engineering Alumni Hall of Distinction de l'Université de Toronto.
P. R. Weiss, FCPA, FCA	M. Weiss est administrateur de BCE depuis mai 2009 et a été président du comité d'audit de mai 2009 à décembre 2020. Auparavant, M. Weiss a été administrateur de Torstar Corporation, membre du conseil des fiduciaires de FPI Propriétés De Choix, administrateur et membre du comité d'audit de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, ainsi qu'administrateur et membre du comité d'audit de la Banque ING du Canada. Il est également ex-président du conseil de la Soupepper Theatre Company et du conseil de la Toronto Rehab Foundation. Pendant plus de 40 ans, jusqu'à sa retraite en 2008, il a fait carrière chez KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (un cabinet comptable) au sein duquel il a agi à titre d'associé directeur du groupe d'audit canadien, de membre du comité de direction de KPMG Canada et de membre du groupe directeur d'audit mondial international. M. Weiss est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Carleton. Il est comptable professionnel agréé et Fellow de CPA Ontario.

Aux termes des règles de la NYSE suivies par BCE, si un membre du comité d'audit siège au même moment au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, le conseil d'administration doit déterminer si ces postes occupés simultanément nuisent à la capacité du membre de bien servir le comité d'audit et divulguer sa décision. En plus de siéger au comité d'audit de BCE, M<sup>me</sup> Monique F. Leroux siège au comité d'audit de trois autres sociétés ouvertes, soit Alimentation Couche-Tard Inc., Groupe Michelin et S&P Global Inc. Le conseil d'administration a examiné les services que M<sup>me</sup> Leroux fournit à ces comités d'audit et a conclu que les activités visées ne nuisent pas à la capacité de M<sup>me</sup> Leroux de bien servir le comité d'audit. Cette conclusion est fondée, entre autres, sur les considérations suivantes :

- elle ne participe à aucune activité professionnelle à plein temps, à part siéger à différents conseils d'administration et conseils d'organismes sans but lucratif et agir en tant que conseillère stratégique;
- elle possède des connaissances et une expérience approfondies dans les domaines financier et comptable, ce qui sert les intérêts de BCE et aide le comité d'audit à s'acquitter de ses tâches;
- elle apporte une contribution de grande valeur au comité d'audit de BCE;
- elle a été présente à toutes les réunions du conseil d'administration et des comités, y compris à celles du comité d'audit, en 2020.

## POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

La politique en matière d'indépendance de l'auditeur de BCE est une politique complète qui régit tous les aspects de notre relation avec les auditeurs externes, y compris :

- l'établissement d'un processus visant à déterminer si divers services d'audit et autres services fournis par les auditeurs externes compromettent leur indépendance;
- la détermination des services que les auditeurs externes peuvent ou ne peuvent pas fournir à BCE et à ses filiales;
- l'approbation préalable de tous les services devant être fournis par les auditeurs externes de BCE et de ses filiales;
- l'établissement d'un processus indiquant la marche à suivre lors de l'embauche d'employés, actuels ou anciens, des auditeurs externes pour remplir un rôle de surveillance financière afin de s'assurer que l'indépendance de l'auditeur est maintenue.

En particulier, la politique précise :

- que les auditeurs externes ne peuvent être embauchés pour fournir des services faisant partie de la catégorie des services interdits, notamment les services de tenue des livres comptables, les services de conception et de mise en œuvre de systèmes d'information financière ou les services juridiques;

- que pour tous les services permis, qu'il s'agisse de services d'audit ou de services non liés à l'audit (comme les prospectus, le contrôle diligent et les audits non prévus par la loi), une demande d'approbation doit être présentée au comité d'audit avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- que certains services permis sont toutefois approuvés au préalable, annuellement ou trimestriellement, par le comité d'audit et ne requièrent donc que l'approbation du vice-président exécutif et du chef des affaires financières avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- qu'un sommaire de tous les honoraires facturés par les auditeurs externes par type de service sera présenté à chaque réunion ordinaire du comité d'audit. Ce sommaire inclut le détail des honoraires engagés pour les montants approuvés au préalable.

Le texte intégral de la politique en matière d'indépendance de l'auditeur se trouve sous l'onglet Gouvernance du site Web de BCE, à l'adresse [BCE.ca](http://BCE.ca).

## HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES

Le tableau suivant indique les honoraires que les auditeurs externes de BCE, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont facturés à BCE et à ses filiales pour divers services fournis au cours de chacun des deux derniers exercices.

	2020 (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2019 (EN MILLIONS DE DOLLARS)
Honoraires d'audit <sup>(1)</sup>	9,1	9,4
Honoraires pour services liés à l'audit <sup>(2)</sup>	3,3	4,7
Honoraires pour services fiscaux <sup>(3)</sup>	0,4	0,4
Autres honoraires <sup>(4)</sup>	0,4	0,3
Total <sup>(5)</sup>	13,2	14,8

(1) Ces honoraires comprennent les services professionnels fournis par les auditeurs externes pour l'audit prévu par la loi des états financiers annuels, l'audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'examen des rapports financiers intermédiaires, l'examen des questions portant sur la comptabilité et la présentation de l'information financière, l'examen des documents de placement de titres et les services de traduction.

(2) Ces honoraires ont trait aux audits non prévus par la loi et aux procédures relatives au contrôle diligent, ainsi qu'à d'autres audits et dépôts prévus par la réglementation.

(3) Ces honoraires comprennent les services professionnels relatifs à des services de conformité fiscale, des conseils fiscaux ainsi que de l'aide relativement aux audits fiscaux.

(4) Ces honoraires comprennent tous les autres honoraires relatifs aux services permis qui ne sont pas inclus dans l'une ou l'autre des catégories susmentionnées.

(5) Les montants de 13,2 millions \$ pour 2020 et de 14,8 millions \$ pour 2019 reflètent les honoraires facturés au cours de ces exercices sans tenir compte de l'exercice auquel se rapportent ces services. Le total des honoraires pour les services offerts à chacun de ces exercices s'élevait à 9,9 millions \$ en 2020 et à 11,3 millions \$ en 2019.

# 14 Annexe 2 – Charte du comité d'audit

## I. Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

- A. l'intégrité des états financiers de la Société et de l'information connexe;
- B. la conformité de la Société avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- C. l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur des actionnaires;
- D. la performance de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne de la Société;
- E. la responsabilité de la direction quant à l'évaluation et à la présentation d'information sur l'efficacité des contrôles internes;
- F. les processus de gestion des risques de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière.

## II. Obligations et responsabilités

Le comité d'audit accomplit les fonctions habituellement dévolues à un comité d'audit ainsi que toute autre fonction assignée par le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a les obligations et responsabilités suivantes :

### A. Présentation et contrôle de l'information financière

1. De façon trimestrielle et annuelle, examiner les questions suivantes et en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires :
  - a. les questions importantes concernant les principes comptables et la présentation des états financiers, y compris les changements importants relatifs au choix ou à l'application par la Société des principes comptables, des transactions significatives avec des parties liées ainsi que les questions concernant le caractère adéquat des contrôles internes de la Société et les mesures d'audit spéciales prises en cas de lacunes importantes en matière de contrôles;
  - b. les analyses préparées par la direction et/ou l'auditeur des actionnaires formulant des questions et des conclusions importantes relativement à la présentation de l'information financière dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris l'incidence du choix d'un principe parmi plusieurs Normes internationales d'information financière (IFRS) et/ou de mesures non conformes aux IFRS sur les états financiers lorsqu'un tel choix est appliqué pendant la période de présentation de l'information financière en cours;
  - c. l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables, de même que des arrangements hors bilan, sur les états financiers de la Société; et
  - d. le type d'information et la présentation de l'information devant être inclus dans les communiqués de presse portant sur les résultats (notamment en cas d'utilisation de renseignements pro forma ou non définis par les IFRS).

2. Se réunir pour examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration avant leur divulgation publique :

- a. les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société et le « rapport de gestion » connexe, les notices annuelles, les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats fournies aux analystes et aux agences de notation ainsi que l'intégrité de l'information financière de la Société;
  - outre sa responsabilité de formuler des recommandations au conseil d'administration, lorsque ses membres le jugent à propos et au mieux des intérêts de la Société, le comité d'audit peut approuver pour le compte du conseil d'administration les états financiers consolidés intermédiaires de la Société et le « rapport de gestion » connexe ainsi que les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats visant une période intermédiaire, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au conseil d'administration à sa première réunion tenue par la suite; et
- b. les questions d'audit soulevées par l'auditeur des actionnaires et les mesures prises par la direction à cet égard, y compris toute limitation de la portée des activités de l'auditeur des actionnaires ou de l'accès à des renseignements demandés, et tout désaccord important avec la direction.

3. Examiner les rapports de l'auditeur des actionnaires sur les questions suivantes et en discuter :

- a. toutes les principales méthodes et pratiques comptables utilisées par la Société;
- b. tous les choix importants de méthodes comptables lorsque d'autres choix de méthodes sont possibles selon les IFRS et ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les répercussions de ces divers autres modes de traitement ainsi que le mode préconisé par l'auditeur des actionnaires; et
- c. les autres communications écrites importantes entre l'auditeur des actionnaires et la direction, y compris une discussion avec l'auditeur des actionnaires sur ces communications.

## B. Supervision de l'auditeur des actionnaires

1. Être directement responsable de la nomination, de l'établissement de la rémunération, du renouvellement du mandat et de la supervision des travaux de l'auditeur des actionnaires et de tout autre auditeur chargé de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou des services d'attestation à l'intention de la Société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu, et passer en revue les questions relatives à la nomination de l'auditeur des actionnaires, aux modalités de sa mission, à l'examen de sa mission, à sa destitution, à son indépendance et à ses honoraires proposés, et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Approuver au préalable tous les honoraires et les modalités liés aux plans d'audit, d'examen ou d'attestation pour tous les services d'audit, d'examen ou d'attestation devant être fournis par l'auditeur des actionnaires à la Société et à toute filiale consolidée et tout autre auditeur chargé de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou services d'attestation à l'intention de la Société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu.
3. Approuver au préalable toutes les missions de services non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la Société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires et, à cette fin, établir à son gré des politiques et des procédures relatives à la prestation, par l'auditeur des actionnaires, de tout service non lié à l'audit autorisé pour la Société et pour toute filiale consolidée, ce qui doit comprendre l'approbation préalable par le comité d'audit de tous les services d'audit ou d'examen et de tous les services non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la Société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires.
4. Déléguer, s'il est jugé à propos, au chef des affaires financières, le pouvoir d'approuver au préalable les services d'audit ou d'examen ainsi que les services non liés à l'audit autorisés, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au comité d'audit à sa première réunion prévue par la suite.
5. Établir des politiques relatives à l'embauche des associés, des employés ainsi que des anciens associés et employés de l'auditeur des actionnaires.
6. Au moins une fois par année, examiner et évaluer les questions suivantes et présenter des rapports à cet égard au conseil d'administration :
  - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires, y compris déterminer si l'exécution de services non liés à l'audit autorisés par celui-ci ne compromet pas son indépendance;
  - b. l'obtention d'une déclaration écrite de la part de l'auditeur des actionnaires : i) décrivant toutes les relations entre celui-ci et la Société, ii) assurant que la rotation de l'associé responsable de mission est effectuée conformément à la loi et iii) décrivant toute autre relation qui peut compromettre l'indépendance de l'auditeur des actionnaires;
  - c. la qualité de l'équipe de mission, y compris l'évaluation de l'associé responsable de mission, en tenant compte de l'avis de la direction et de l'auditeur interne; et
  - d. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur externe.

7. Au moins une fois par année, obtenir et examiner un rapport préparé par l'auditeur des actionnaires décrivant :
  - a. ses procédures de contrôle interne de la qualité; et
  - b. toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité (ou contrôle par les pairs) du cabinet de l'auditeur des actionnaires ou de toute demande de renseignements ou enquête effectuée par une autorité gouvernementale ou professionnelle, émis au cours de l'année, relativement à une ou à plusieurs missions d'audit indépendantes réalisées par le cabinet de l'auditeur des actionnaires, au Canada et aux États-Unis, limité au Public Company Accounting Oversight Board, ainsi que toutes les mesures prises pour régler les questions de ce genre.
8. Au moins une fois tous les cinq ans, sauf indication contraire découlant de l'évaluation annuelle, effectuer une évaluation complète de l'auditeur des actionnaires avec une attention particulière sur le cabinet et faire rapport au conseil d'administration sur les questions suivantes :
  - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires;
  - b. la qualité de l'équipe de mission; et
  - c. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur des actionnaires.
9. Régler tout désaccord entre la direction et l'auditeur des actionnaires concernant la présentation de l'information financière.
10. Examiner le plan d'audit annuel en collaboration avec l'auditeur des actionnaires.
11. Rencontrer périodiquement l'auditeur des actionnaires sans la présence de membres de la direction et de l'auditeur interne.

## C. Supervision de l'audit interne

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec le responsable de l'audit interne et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
  - a. la nomination et le mandat de l'auditeur interne, y compris les responsabilités, le budget et la dotation en personnel de la fonction d'audit interne;
  - b. discuter avec le responsable de l'audit interne au sujet de la portée et de l'exécution des travaux d'audit interne, y compris l'examen du plan d'audit interne annuel, et de l'existence éventuelle de restrictions ou de limitations imposées quant à l'audit interne; et
  - c. obtenir des rapports périodiques préparés par le responsable de l'audit interne concernant les conclusions de l'audit interne, y compris celles portant sur les contrôles internes de la Société, et les progrès réalisés par la Société en vue de corriger toute lacune soulevée dans les conclusions de l'audit.
2. Rencontrer périodiquement le responsable de l'audit interne sans la présence de membres de la direction et de l'auditeur des actionnaires.

**D. Supervision du système de contrôle interne de la Société**

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
  - a. les systèmes de contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière;
  - b. la conformité de la Société à ses politiques et pratiques en matière d'éthique commerciale et code de déontologie;
  - c. le respect par les administrateurs, les dirigeants et les autres membres de la direction, de la politique de communication de l'information de la Société; et
  - d. les relations du comité d'audit avec les autres comités du conseil d'administration, la direction et les comités d'audit des filiales consolidées de la Société.
2. Examiner le processus relatif aux attestations devant être incluses dans les documents publics d'information de la Société et en discuter avec le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société.
3. Examiner les contrôles et les procédures en matière de communication de l'information de la Société, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard.
4. Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes adressées à la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit ainsi que des procédures permettant aux employés de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
5. Rencontrer périodiquement la direction sans la présence de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne.

**E. Supervision de la gestion des risques liés à la présentation de l'information financière de la Société**

1. Examiner les processus de la Société aux fins de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la correction et, si nécessaire, de la déclaration des principaux risques liés à la présentation de l'information financière, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.

**F. Indépendance journalistique**

1. Considérer et approuver, sur recommandation du chef de la direction, la nomination et la cessation d'emploi du président, CTV News.
2. Au moins une fois par année, obtenir et examiner un rapport préparé par le président, CTV News, portant sur la conformité à la Politique sur l'indépendance journalistique de la Société.

**G. Conformité aux exigences prévues par la loi**

1. Examiner le caractère adéquat du processus adopté par la Société en vue de se conformer aux lois et aux règlements, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Recevoir périodiquement des rapports préparés par le chef du service juridique de la Société concernant les litiges importants potentiels ou en cours de la Société.

**III. Évaluation du comité d'audit et présentation de rapports au conseil d'administration**

- A. Annuellement, le comité d'audit évalue et examine sa performance en collaboration avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.
- B. Annuellement, le comité d'audit examine le caractère adéquat de son mandat et en discute avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.
- C. Le comité d'audit rend périodiquement compte de ses activités au conseil d'administration.

**IV. Conseillers externes**

Le comité d'audit a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques externes et d'autres conseillers externes lorsqu'il le juge à propos afin de lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions. La Société fournit les fonds nécessaires à l'obtention des services de ces conseillers, comme il est déterminé par le comité d'audit.

**V. Composition du comité**

Le comité d'audit se compose du nombre d'administrateurs, en aucun cas inférieur à trois, que le conseil d'administration peut fixer de temps à autre par résolution. Les membres du comité d'audit sont tenus de respecter les exigences relatives à leur indépendance et à leur expérience ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité d'audit comme il est déterminé par le conseil d'administration conformément aux lois, règles et règlements applicables.

**VI. Président du comité d'audit**

Le président du comité d'audit est nommé par le conseil d'administration. Il dirige le comité d'audit quant à tous les aspects du travail de celui-ci et il est chargé de gérer efficacement les affaires de ce comité et de s'assurer qu'il est adéquatement organisé et fonctionne efficacement. Plus spécifiquement, le président du comité d'audit :

- A. dirige le comité d'audit de façon qu'il s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités efficacement, comme il est décrit ailleurs dans le présent mandat et de toute autre façon appropriée;
- B. s'assure, de concert avec le président du conseil et le chef de la direction, que la direction et les membres du comité d'audit entretiennent des rapports utiles;
- C. préside les réunions du comité d'audit;

- D. établit, de concert avec le chef de la direction, le Secrétariat corporatif et le président du conseil, la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité d'audit;
- E. examine, de concert avec le chef de la direction, le chef des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres dirigeants, le plan de travail annuel et l'ordre du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les questions requises sont portées à l'attention du comité d'audit afin que celui-ci soit en mesure de s'acquitter efficacement de ses obligations et de ses responsabilités;
- F. s'assure, de concert avec le président du conseil, que toutes les questions nécessitant l'approbation du comité d'audit sont soumises au comité de façon appropriée;
- G. s'assure d'une bonne communication des renseignements au comité d'audit et examine, avec le chef de la direction, le chef des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres dirigeants, le bien-fondé des documents soumis à l'appui des propositions de la direction, et les dates de leur présentation;
- H. donne au conseil d'administration un compte rendu des questions examinées par le comité d'audit et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci à la réunion du conseil d'administration suivant toute réunion du comité d'audit; et
- I. exécute les tâches particulières ou s'acquitte des fonctions que lui confie le conseil d'administration.

#### **VII. Durée du mandat**

Les membres du comité d'audit sont nommés ou remplacés par résolution du conseil d'administration afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient ainsi nommés.

#### **VIII. Procédure relative aux réunions**

Le comité d'audit établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Le comité d'audit se réunit à huis clos séparément sans la présence de membres de la direction, de l'auditeur interne et de l'auditeur des actionnaires à chacune de ses réunions régulièrement prévues.

#### **IX. Quorum et vote**

À moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par résolution du conseil d'administration, deux membres du comité d'audit constituent le quorum aux fins des délibérations sur une question à une réunion. En l'absence du président du comité d'audit à une réunion, la présidence de la réunion est exercée par le membre présent qui est choisi par tous les membres présents. Au cours d'une réunion, toutes les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité.

#### **X. Secrétaire**

À moins qu'il n'en soit décidé autrement par résolution du conseil d'administration, le secrétaire de la Société ou son délégué agit à titre de secrétaire du comité d'audit.

#### **XI. Vacance**

Toute vacance survenant à quelque moment que ce soit sera pourvue par résolution du conseil d'administration.

#### **XII. Registres**

Le comité d'audit tient les registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations et rend compte régulièrement au besoin de ses activités et de ses recommandations au conseil d'administration.





bce.ca